

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2689

3 novembre 2012

SOMMAIRE

Adecoagro S.A.	129054	German Property 64 Sàrl	129060
Amara Investments S.A.	129063	Hbl International Holdings S.à r.l.	129071
APN Finance Company (No.2) S. à r.l. ..	129056	Hexion Specialty Chemicals Luxembourg	129061
BCV Investments S.C.A.	129063	Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	129061
Beverli Participations Financières S.A. ..	129063	JMH Construction Chemicals Luxembourg S.à r.l.	129061
Beverli Participations Financières S.A. ..	129066	La Grange Fleurie S.à r.l.	129060
BNL International Investments	129058	Luxors	129068
Butros Financial Development S.A.	129058	Lux Urban Culture	129068
Cafina	129059	L.V. S.A.	129061
Cambridge (International) S.A.	129059	Merlis S.à r.l.	129071
CETP II Foundry S.à r.l.	129026	Millicom International Operations S.A. ..	129070
Cinoor S.à r.l.	129066	MWH S.à r.l.	129070
COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.	129067	Natural Stone Investments S.A.	129062
Cotis	129067	Presto Intérim S.A.	129062
CP (Luxco) II S.à r.l.	129059	Quotapart SPF S.A.	129062
Cyber Média Group	129066	Safinvest S.A.	129062
Decteck Properties S.A.	129059	Sigale Investments S.à r.l.	129072
Eurofins GSC LUX	129059	Signes S.A.	129071
Farenzena Jules Sàrl	129066	Smart Fact S.A.	129062
Finance et Garanties S.A.	129068	Sol o plafond S.à r.l.	129070
Finance et Garanties S.A.	129068	Sweetbeam Holdings S.A.	129062
Flairzone S.à r.l.	129067	T2C S.A.	129063
FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG	129060	W-Consult Société de Participation S.A.	129063
FTF Galleon S.A.	129072		
Gennaker S.A.	129060		

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 835.198,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having the status of an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) , with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130698,

2. CETP II Co-Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

3. VFX Holdings Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal respectively on 13 March 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "CETP II Foundry S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated February 24, 2011, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

III. The Company's share capital is set at eight hundred thirty-five thousand one hundred ninety-eight British Pounds (GBP 835.198,00) represented by eighty-three million five hundred nineteen thousand eight hundred (83.519.800) shares with a nominal value of one penny of a British Pound (GBP 0,01) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of the articles of association of the Company;

2. Resignation of a manager, categorization of the current remaining managers, and appointment of two (2) new Category B Managers;

3. Miscellaneous.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously resolve to restate the articles of incorporation of the Company, as follows:

" Preliminary article. Definitions.

1915 Law	means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;
Articles of Incorporation	means the present articles of incorporation of the Company;
Board Consent Matters	has the meaning given to it under Article 16
Board of Managers	means the board of managers of the Company from time to time;
Business Day	means a day other than a Friday, Saturday, Sunday or public holiday in England and Wales or Luxembourg or The Kingdom of Bahrain;
Carlyle Co-investor	means CETP II Co-invest S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

Carlyle Investors	means the Lead Carlyle Investor and Carlyle Co-investor together; or any other person who may be designated as such by becoming a party to any Joint Venture Agreement in such capacity from time to time;
Carlyle Investors Consent	means the consent given by or on behalf of the Lead Carlyle Investor;
Change of Control	means any situations, operation or transaction which would result in, or have as consequence: (i) a direct or indirect change of control of the Oasis Investor, such that OCB (and/or a member of the OCB's Shareholder's Group over which OCB has control) cease (s) to hold (directly or indirectly) all of the voting rights in the Oasis Investor; or (ii) the passing of control of the Oasis Investor (or any direct or indirect holding company of the Oasis Investor, excluding for the avoidance of doubt OCB) to a third party (excluding a member of the OCB's Shareholder's Group over which OCB has control); or (iii) that the assets of the Oasis Investor cease to be under the control of the Oasis Investor and/or indirectly OCB (including, without limitation, in circumstances amounting to an insolvency event of the Oasis Investor or any direct or indirect holding company of the Oasis Investor or circumstances where the assets of the Oasis Investor or (to the extent that such affected assets include shares held in the Oasis Investor) any direct or indirect holding company of the Oasis Investor, (including, but not limited, to OCB for this purpose only), are subject to seizure or a freezing order or other such sanctions in each case lawfully imposed by any third party);
Company	as defined in Article 1 of the Articles of Incorporation;
Control	has the meaning given to that expression at the date of this Agreement by section 1124 Corporation Tax Act 2010;
Deadlock	has the meaning given to it in Article 24;
Drag Along Right	the drag along right granted to the Shareholders pursuant to Article 13;
Event of Default	means: a. the occurrence of a Change of Control in respect of the Oasis Investor without the prior written approval of the Lead Carlyle Investor, or b. The material breach by Oasis Investor and/or by any holding company of the Oasis Investor and/or by OCB of the provisions of any Joint Venture Agreement, if such breach is not remedied to the Lead's Carlyle Investor's reasonable satisfaction within ten (10) Business Days;
Flintstone Group	means Flintstone Topco Limited and its subsidiary undertakings for the time being (including, for the avoidance of doubt, the Foundry Holdings Limited and its subsidiary undertakings), and member of the Flintstone Group and Flintstone Group Company shall be construed accordingly;
Flintstone Topco Limited	Flintstone Topco Limited, a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of England and Wales; having its registered office at The 6 th Communications Building, Floor, 48 Leicester Square, London WC2H 7LT, United Kingdom, and registered with the Companies House of England and Wales under number 7489462;
Group	(except where specifically defined otherwise) means the Company and its subsidiary undertakings for the time being (including, for the avoidance of doubt, Flintstone Topco Limited and any of its subsidiaries and any other holding of the Company formed for the purposes of facilitating a Listing or a refinancing of the Company), and member of the Group and Group Company shall be construed accordingly;
Joint Venture Agreement	means any joint venture agreement which may be entered into by and between the Shareholders in relation to the Company from time to time;
Lead Carlyle Investor	means CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having the status of an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) , with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130698;
Listing	means, subject to the Company having a legal status which allows it, the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company to the Official List of the Financial Services Authority, and to trading on the London Stock

	Exchange's market for listed securities, or to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, or on any other Recognized Stock Exchange or other stock exchange agreed in writing by the Shareholders;
Majority Investors	means those persons who hold more than 50% of the Ordinary Shares for the time being in issue;
Mandatory Transfer	has the meaning given to it in Article 12;
Market Value	means, in relation to the relevant share or shares in the capital of the Company the price which the Lead Carlyle Investor and the Oasis Investor determine in compliance with the provisions of any Joint Venture Agreement that may have been entered into between them from time to time;
Oasis Investor	VFX HOLDINGS LTD, a company incorporated in the Cayman Islands, registered no. 252590, whose registered office is at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands; or any other person who may be designated as such by becoming a party to any Joint Venture Agreement in such capacity from time to time;
Oasis Investor Consent	means the consent given by or on behalf of the Oasis Investor in accordance with the terms of any Joint Venture Agreement, it being understood that a single Oasis Investor Consent to a proposed transaction Consent Matter shall be deemed to cover all required Oasis Investors Consent for such purposes;
OCB	means Oasis Capital Bank B.S.C.(c) incorporated in The Kingdom of Bahrain as a Closed Joint Stock Company (registered number 69402), whose registered office is at PO Box 991, Manama, The Kingdom of Bahrain;
Ordinary Shares or Shares	means the Ordinary Shares of one penny of a British Pound (GBP 0,01) each in the capital of the Company;
Other Securities	means any securities or other debt instruments as may be issued by the Company from time to time;
Proposed Seller(s)	means ordinary Shareholders holding more than 50% of the Ordinary Shares issued by the Company who wish to accept an offer made by a Proposed Buyer (as defined under Article 13);
Sale	means sale of more than 50% in number of the issued equity share capital of the Company to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction;
Shareholders	means any holder of Shares issued by the Company from time to time, and any person who undertakes to perform the obligations of such Shareholder, in each case for so long as it (or any person who holds the legal title to Shares as nominee, custodian, trustee or otherwise on its behalf) holds any Share, and reference to a Shareholder shall be construed accordingly;
Shareholders' Associate	means in relation to each Shareholder (a) each member of that Shareholder's Group (other than the Shareholder itself); (b) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Shareholder or any member of its Shareholder's Group; (c) any member of the same whollyowned group of companies as any trustee, nominee, custodian, operator or manager of the assets (or some material part thereof) of, or adviser to, that Shareholder or any member of its Shareholder's Group; (d) any fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, manager or adviser as that Shareholder or any member of its Shareholder's Group; (e) any fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Shareholder or any member of its Group (including the general partner of such Shareholder and associates of such general partner's group); or (f) any fund in respect of which that Shareholder or any member of its Shareholder Group is a general partner;
Shareholders Consent Matters	has the meaning given to it under Article 23
Shareholder's Group	means, in relation to a Shareholder, that Shareholder and its subsidiary undertakings or, as the case may be, that Shareholder, any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Shareholder and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time and references to "member" or "members" of the or a "Shareholder's Group" shall be construed accordingly;
Tag Along Right	the drag along right granted to the Shareholders pursuant to Article 14;

Transfer	means, in relation to any Share or Other Securities issued by the Company; or any legal or beneficial interest in any Share or Other Securities, to: (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of such; (b) create or permit to subsist any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect over it; (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it; (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Shares; or (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing, and "a Transfer" and "Transferred" shall be construed accordingly;
Third Party	any person or entity that is not, as of 14 March 2011, a Shareholder of the Company and is not a party to a Joint Venture Agreement, if any;
Winding Up	means any winding-up or dissolution of the Company.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability, which is governed by the laws of Luxembourg (hereinafter, the Company), and in particular by the 1915 Law, as well as by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance, but not to the public, of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or enterprises, save if falling within article 28-4 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The name of the Company is "CETP II Foundry S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the Shareholders, as required by the then applicable provisions of the 1915 Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The share capital of the Company is set at eight hundred thirty-five thousand one hundred ninety-eight British Pounds (GBP 835.198,00) represented by eighty-three million five hundred nineteen thousand eight hundred (83.519.800) Shares with a nominal value of one penny of a British Pound (GBP 0,01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 23.

The Company shall further not issue any Shares or Other Securities to a Third Party, without the prior approval of the Shareholders of the Company holding together more than three-quarters of the share capital of the Company; and

without such Third Party having first agreed in writing to be bound by the terms of any Joint Venture Agreement by executing a deed of accession or an analogous agreement.

In any case, if from time to time the Company proposes to allot or issue any Shares (or instruments convertible into shares) in the capital of the Company for cash, (the Relevant Securities) to such persons as the Majority Investors may determine, no such Relevant Securities will be so issued unless such allotment and/or issuance is made pursuant to this Article 7, and each Ordinary Shareholder has first been given an opportunity which shall remain open for not less than ten (10) Business Days (such date as chosen being the End Date) to subscribe, at the same time and on the same terms, for such percentage of the Relevant Securities (with a corresponding proportion of Other Securities) as equates to his pro rata share of the Ordinary Shares in issue immediately prior to the allotment and issue of the Relevant Securities (the Relevant Entitlement).

Such opportunity shall be offered to each of the Ordinary Shareholders in the form of a notice in writing from the Company and if the Company proposes to offer such Relevant Securities with a corresponding proportion of Other Securities, the notice shall include the relevant terms and conditions of the offer (the New Issue Notice).

The New Issue Notice shall indicate the total number of Relevant Securities and Other Securities to be issued, the Relevant Entitlement of each Ordinary Shareholder and the subscription price of each Relevant Security and each Other Security.

If an Ordinary Shareholder wishes to subscribe for any or all of its Relevant Entitlement, it shall give notice in writing to the Company on or before the End Date, failing which the Ordinary Shareholder shall be deemed to have declined to subscribe for any or all of its Relevant Entitlement in connection with the New Issue Notice. Any notice given by an Ordinary Shareholder pursuant to this Article 7 shall be irrevocable.

If by 5.00 p.m. on the End Date, the Company has not received notices in respect of all of the Relevant Securities (the Relevant Securities in respect of which no notice has been received being the Excess Securities), the Company shall offer such Excess Securities to those Ordinary Shareholders who have given notice and are willing to subscribe to the Relevant Securities. Such Ordinary Shareholders shall be given a further reasonable period of time (being not less than 5 Business Days, such date chosen being the Second End Date) to subscribe for the Excess Securities at the same time pro rata to the number of Ordinary Shares held by such Ordinary Shareholder (save that the Excess Securities may be subscribed by an Investor Associate in place of that Investor) and on the same terms on which that Ordinary Shareholder subscribed for the Relevant Securities pursuant to the New Issue Notice.

Within five (5) Business Days of the End Date (or the Second End Date, as applicable), the Company shall give notice in writing to each Ordinary Shareholder of:

- a. the number and price of the Relevant Securities (and Excess Securities, as applicable) and the Other Securities for which that Ordinary Shareholder has committed to subscribe; and
- b. the place and time on which the subscription is to be completed and the account details for the telegraphic transfer of the required subscription monies; and
- c. the place and time on which an extraordinary general meeting of shareholders of the Company shall be held in order to resolve upon the issuance of the Relevant Securities (and Excess Securities, as applicable) and the Other Securities for which the Shareholders have committed to subscribe.

The Company shall then proceed with the issuance of the Relevant Securities at such determined place and time.

For the avoidance of doubt, the provisions of the paragraphs 3 to 9 above shall not apply, in case the Majority Shareholders may reasonably and in good faith determine that an emergency issue of Shares (or instruments convertible into Shares) has become necessary in order to prevent serious harm to the Company.

In such case, each Shareholder not participating in the emergency issue shall be entitled (but not obliged) within twenty (20) Business Days immediately following an emergency issue to subscribe for (or otherwise acquire) such relevant proportion of equity securities as he would have been entitled to immediately prior to the emergency issue, on the same terms as the other Shareholders, and provided that such Shareholder also acquires its pro rata proportion of any Other Securities subscribed for or acquired by the Shareholders having participated in the emergency issue.

Art. 8. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III. - Transfer restrictions

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares or Other Securities held by each Shareholder may only be transferred with the prior unanimous consent of the shareholders' meeting and without prejudice to the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, but in any case not before 14 March 2021.

Art. 11. The provisions of Article 10 shall not apply in respect of the following any Transfers (the Permitted Transfers), which shall however remain subject to any requirements set forth by the 1915 Law:

- a. any Transfer by a Carlyle Investor, to the other Carlyle Investor or Shareholder's Associate of that Carlyle Investor; to a
- b. any Transfer by the Oasis Investor, to a Shareholder's Associate of the Oasis Investor, in relation to which the Oasis Investor has obtained the prior written consent of the Lead Carlyle Investor (such consent not to be unreasonably withheld or delayed);
- c. any Transfer that should occur as a consequence of, or pursuant to, a Listing (in accordance with the provisions of any underwriting agreement entered into);
- d. any Transfer that should occur in compliance to the provisions of Article 13 related to Drag Along Rights;
- e. any Transfer that should occur in compliance with Article 14 related to Tag Along Rights;
- f. any Transfer that should be required under the provisions of Article 12 related to Mandatory Transfers.

Art. 12. Should an Event of Default occur, or should the Lead Carlyle Investor request the Oasis Investor to sell all its Shares and Other Securities in the Company pursuant to the occurrence of a Deadlock as per the provisions of Article 24 (a Triggering Event), the Lead Carlyle Investor shall be entitled to serve a written notice (the Oasis Investor Sale Notice) on the Oasis Investor requiring the Oasis Investor to sell its Shares and Other Securities in the Company to the Lead Carlyle Investor and/or its Shareholder's Associates (the Mandatory Transfer), at a price to be determined in compliance with the below provisions:

a. following receipt of an Oasis Investor Sale Notice, the Lead Carlyle Investor and the Oasis Investor shall use all reasonable endeavors to agree within ten (10) Business Days of the date of service of the Oasis Investor Sale Notice the Market Value of the Oasis Investor's Shares and Other Securities in the Company. If they are not able to agree upon the Market Value within such period, the Lead Carlyle Investor and the Oasis Investor shall use all reasonable endeavors to agree within 10 Business Days of the expiry of the original 10 Business Day period upon the appointment of an accountant from Deloitte, KPMG LLP, Ernst & Young LLP or PWC, provided that the accountant and firm so selected must not have any conflict of interests by virtue of their prior involvement with any of the Carlyle Investor or its Shareholders Associates or the Oasis Investor or OCB and its Shareholders Associates or the Company or any member of the Group, to act as independent expert for the purposes of determining the Market Value of the Oasis Investor's Shares and Other Securities in the Company at the relevant date. If the Carlyle Investor and the Oasis Investor are unable to agree upon the appointment of the independent expert within twenty (20) Business Days, the identity of such accountant shall be determined by, and his appointment shall be made by, the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales (who shall make the appointment from one of Deloitte, KPMG LLP, Ernst & Young LLP or PWC, provided that the accountant and firm so selected must not have any conflict of interests by virtue of their prior involvement with any of the Carlyle Investor or its Shareholders Associates or the Oasis Investor or OCB and its Shareholders Associates or the Company or any member of the Group) upon application by either the Carlyle Investor or the Oasis Investor.

b. the independent expert shall be instructed to determine the Market Value of the Oasis Investor's Shares and Other Securities in the Company at the relevant date and to make such determination as soon as reasonably practicable and in any event within 20 Business Days of being instructed, or such longer period (not to exceed 40 Business Days) as the Independent Expert shall in his discretion reasonably require. In determining the Market Value, the independent expert shall act as expert and not as arbitrator and his decision as to the Market Value of the Oasis Investor's interests in the Company shall (in the absence of manifest error) be final and binding on the parties. The costs of such independent expert shall be borne as the independent expert directs or, in the absence of any such direction, as to one half by the Lead Carlyle Investor and one half by the Oasis Investor.

At any time after the date of receipt of the determination of the Market Value, the Lead Carlyle Investor may (at its discretion) serve a further notice (the Mandatory Acquisition Notice) on the Oasis Investor which shall state:

a. the price at which the Oasis Investor's Shares and Other Securities in the Company be acquired (the Mandatory Acquisition Price), it being understood that:

(i) where the Triggering Event constitutes an Event of Default, and unless such Event of Default is a seizure or a freezing order or other such sanction, the Mandatory Acquisition Price shall amount to seventy percent (70%) of the Market Value, or

(ii) where the Triggering Event is the result of to the occurrence of a Deadlock as per the provisions of Article 24, or an Event of Default constituting a seizure or freezing order or other such sanction, the Mandatory Acquisition Price shall amount to one hundred percent (100%) of the Market Value;

b. the identity of the acquirer of such interests (being either the Lead Carlyle Investor and/or a Shareholders Associate of the Lead Carlyle Investor (in such proportion as the Lead Carlyle Investor shall notify) (the Mandatory Acquirer)); and

c. the place and date on which the Oasis Investor must (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) complete the transfer of such interests to the acquirer of such interests (which shall be no less than 5 Business Days after the date of the notice) (the Mandatory Sale Completion Date).

The Lead Carlyle Investor shall send with the Mandatory Acquisition Notice the transfer documentation that the Oasis Investor is required to complete (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) to realize the transfer (the Mandatory Acquisition Documentation).

The Oasis Investor shall (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) be required to complete and deliver to the Lead Carlyle Investor the Mandatory Acquisition Documentation on or before the Mandatory Sale Completion Date along with the Ordinary Shares or Other Securities certificate (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) and to notify the Carlyle Investor of the account to which the Mandatory Acquisition Price should be paid on the Mandatory Sale Completion Date. If the Oasis Investor does not notify the Lead Carlyle Investor of the account to which the Mandatory Acquisition Price shall be paid, the Company shall (upon the Lead Carlyle Investor's application) specify an account in the Company's name to which the Mandatory Acquisition Price shall be paid and held to the order of the Oasis Investor.

On the Mandatory Sale Completion Date (to the extent that completion of the Mandatory Acquisition Documentation is permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions), the Lead Carlyle Investor shall procure that the Mandatory Acquirer shall pay the Mandatory Acquisition Price to the relevant account and the parties shall complete the Mandatory Acquisition Documentation.

In order to secure the Oasis Investor's obligations under the present Article, the Company shall be deemed to act as attorney (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) with authority to act in the Oasis Investor's name and on its behalf to execute and sign any and all agreements, instruments, deeds or other papers and documents and to do all things in the Oasis Investor's name as it may in its absolute discretion consider necessary or desirable to facilitate the completion of the Mandatory Acquisition Documentation. The Company shall be entitled to delegate (by resolution of the Board of Managers) the exercise of such authority to any manager or agent, provided that such delegate shall not be authorised to delegate such authority further.

Upon completion of the Mandatory Sale, the Board of Managers shall register the transfers, after which the validity of such transfers shall not be questioned by any person.

Art. 13. If a Sale is proposed by one or several Shareholders (the Proposed Seller(s)) to a proposed buyer who is a bona fide unconnected offerer for the Company's Ordinary Shares (a Proposed Buyer), a member of the Proposed Buyer Group or the Proposed Seller(s) may, following execution of a binding agreement (whether conditional or unconditional) for the sale of Ordinary Shares to a member of the Proposed Buyer Group which would on completion constitute a Sale (the Sale Agreement), by serving a notice in writing (a Drag Notice) on each holder of Ordinary Shares in the Company who is not a party to the Sale Agreement (each a Dragged Seller), require that Dragged Seller (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) to transfer all of the Ordinary Shares registered in its name (the Drag Shares) to one or more persons identified in the Drag Notice (each a Drag Buyer) at the consideration indicated below (the Drag Price) on the date indicated in the Drag Notice (the Drag Completion Date), being not less than seven (7) days after the date of the Drag Notice and not prior to the date of completion of the Sale Agreement, and on the terms set out in this Article 13. If the Sale Agreement is not completed, the Drag Notice shall lapse and the provisions of this Article 13 shall cease to apply in relation to that Drag Notice.

The consideration for each Drag Share shall:

- a. be equal to the highest consideration offered for each Ordinary Share in the Sale Agreement; and
- b. be in the same form as that offered for each Ordinary Share in the Sale Agreement and shall be paid at the same time and shall be subject to the same payment terms.

For the avoidance of doubt, the term consideration shall, for the purposes of the present Article, exclude any right offered to an Ordinary Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group in addition to (and as a right separate from) the consideration offered for each Ordinary Share under the terms of the Sale Agreement.

Each Dragged Seller shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pretax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Drag Shares, to the extent that such costs have been incurred on behalf of the Proposed Seller(s) and all of the Dragged Sellers.

Each Dragged Seller shall further (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) transfer the legal and beneficial title to its Drag Shares to the Drag Buyer(s) on the terms set out in this Article 13 by delivering to the Company on behalf of the Drag Buyer(s) on or before the Drag Completion Date a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form agreed by the Majority Investors under which the Dragged Seller will (to the extent permitted by law and subject to the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Ordinary Shares (but no other representations and warranties) and (to the extent permitted by law and by or subject to the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) will transfer on the Drag Completion Date the legal and beneficial title to its Drag Shares to the Drag Buyer, free from all encumbrances and with full title guarantee, and, to the extent required by the Majority Investors, shall sign such other documents necessary to effect the issue of any shares, debt instruments or other securities to the Dragged Seller.

The Proposed Buyer Group shall pay to the Company the aggregate Drag Price due in respect of all of the Drag Shares on or prior to the Drag Completion Date. Thereafter, the Company shall release the aggregate Drag Price due to each Dragged Seller in respect of its Drag Shares following delivery to the Company by that Dragged Seller of the documents required under the above paragraph.

If a Dragged Seller fails to comply with such obligations as set forth above, (a Defaulting Dragged Seller), any member of the Board of Managers may (to the extent permitted by law and by the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions) authorise any manager to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Seller each of the documents referred to above. For the avoidance of doubt, if the consideration for the Dragged Shares includes an offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group as an alternative (whether in whole or in part), the manager so authorised shall have full and unfettered discretion to elect which alternative to accept in respect of each Defaulting Dragged Seller (and may elect for different alternatives for different Defaulting Dragged Sellers) and neither the Board of Managers, nor the Managers so authorised shall have any liability to such Defaulting Dragged Sellers in relation thereto.

The Board of Managers shall further register the transfer(s) in the Company's shareholder's register, after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

The Defaulting Dragged Seller shall be entitled to the aggregate Drag Price for its Drag Shares transferred on its behalf without interest. If a certificate has not been issued in respect of its Drag Shares (or any of them), the Defaulting Dragged Seller will be entitled, upon registration of the transfer of the Drag Shares (but not before) to the aggregate Drag Price for its Drag Shares transferred on its behalf without interest. Payment to the Dragged Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Dragged Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant Dragged Seller's last known address. Receipt of the aggregate Drag Price for the Drag Shares so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Dragged Seller(s) in favour of the Drag Buyer(s) that the legal and beneficial title to the relevant Drag Shares was transferred free from all Encumbrances and with full title guarantee (subject to the terms of any seizure or freezing order or other such sanctions).

If any shares of any class are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice(s) (whether as a result of an Ordinary Shareholders' shareholding or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise) (the Subsequent Shares), the Proposed Buyer Group shall be entitled to serve an additional notice (a Further Drag Notice) on each holder of such shares (a Further Dragged Seller) requiring them to transfer all their Subsequent Shares to one or more persons identified in the Further Drag Notice at the consideration indicated in paragraph 2 on the date indicated in the Further Drag Notice(s) (the Further Drag Completion Date).

The provisions of this Article 13 shall apply to the Subsequent Shares, an any reference a Drag Notice(s), a Drag Share (s), a Drag Completion Share or a Dragged Seller shall be deemed to be references to a Further Drag Notice(s); a Subsequent Share(s), a Further Drag Completion Date, or a Further Dragged Seller, respectively. Moreover, if the Drag Buyer has also agreed to purchase Other Securities from the Proposed Seller(s) in the Sale Agreement, the Drag Notice may also require each of the Dragged Sellers to transfer all of the Other Securities held by it to the Drag Buyer on the Drag Completion Date at such consideration as is equal to the highest consideration offered for each Other Security by the Drag Buyer in the Sale Agreement. The relevant provisions of this Article 13 shall apply to the Other Securities held by the Dragged Sellers and references to the Drag Shares shall be construed accordingly (with such other amendments to the relevant provisions of the present Articles as are necessary in the opinion of the Majority Investors (acting reasonably) to give effect only to such provisions and without imposing any obligations on the Dragged Seller(s) on terms no less favourable than those assumed by the Proposed Seller(s) in connection therewith).

For the avoidance of doubt, any transfer of Ordinary Shares made pursuant to this and in accordance with, this Article 13 shall not be subject to any other transfer restrictions, to the extent it benefits only to Shareholders of the Company (in which case Article 10 applies).

Art. 14. If a Sale is proposed, no Transfer of Shares pursuant to the proposed Sale may be made to a Third Party unless the Proposed Buyer makes an offer in writing to the Company as agent for and on behalf of the Shareholders (the Tag Offer) to buy all the Ordinary Shares (together with any Ordinary Shares which may be allotted in the period during which the Tag Offer is open for acceptance (the Tag Offer Period) or upon the Tag Offer becoming unconditional, pursuant to the exercise or conversion of options over, or rights to subscribe for securities convertible into, Ordinary Shares which, in each case, were in existence at the date of the Tag Offer) (together the Tag Securities) on the terms set out in this Article 14 and the Tag Offer is or has become wholly unconditional or a Drag Notice is served in accordance with Article 13.

The Tag Offer may be conditional on acceptances which would, if the relevant transfers were registered, result in the Proposed Buyer Group holding or increasing its aggregate shareholding in the Company to a specified proportion of the Shares in issue. If the relevant condition is not satisfied or waived by the Proposed Buyer, no shares may be transferred pursuant to this article (including the Ordinary Shares, the proposed transfer of which led to the Tag Offer).

The terms of the Tag Offer shall be that:

a. it shall be open for acceptance for not less than seven days (or such lesser number of days as is agreed in writing by the Majority Investors), and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period;

b. any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;

c. the consideration for each Tag Security shall be equal to the highest consideration offered for each Ordinary Share pursuant to the proposed Sale; and which consideration shall be construed, for the avoidance of doubt, as excluding any right offered to an Ordinary Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group in addition to (and as a separate right from) the consideration offered for each Ordinary Share pursuant to the proposed Sale.

d. the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in the same form as that offered for the Ordinary Shares pursuant to the proposed Sale, shall be paid at the same time and shall be subject to the same payment terms;

e. each Shareholder willing to accept the Tag Offer shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pre tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Tag Securities, to the extent that such costs have been incurred on behalf of the Proposed Seller(s) and all of the Tagging Shareholders; and

f. each Shareholder willing to accept the Tag Offer agrees that, in order to accept the Tag Offer, it will be required to transfer the legal and beneficial title to its Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all encumbrances and with full title guarantee, and that it may also be required to give such other warranties, indemnities, covenants and undertakings as are agreed to by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale (but no other such warranties, indemnities, covenants or undertakings) provided that any potential liability hereunder shall be several.

The Company shall notify the holders of tag Securities of the terms of the tag offer promptly upon receiving notice of the same from the proposed Buyer Group, following which any such holder who wishes to transfer all of its tag Securities to the proposed buyer Group pursuant to the Tag offer (a Tagging shareholder) shall serve notice on the Company to that effect (The Tag Notice) at any time before the Tag offer Period closes (the Tag Closing Date)

Within three days after the Tag Closing Date:

a. the Company shall notify the Proposed Buyer Group in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the Tag Offer;

b. the Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the identity of the transferee; and

c. each of the Company's notifications above shall indicate the date, time and place on which the sale and purchase of the Tag Securities is to be completed being a date notified by the Proposed Buyer Group which is not less than seven days and not more than fourteen days after the Tag Closing Date (the Tag Completion Date).

Each Tagging Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its Tag Securities to the relevant member of the Proposed Buyer Group on the terms set out in this Article 14, by delivering to the Company on or before the Tag Completion Date a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form specified by the Majority Investors, and, to the extent required by the Majority Investors, shall sign such other documents as are signed by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale, all against payment on the Tag Completion Date of the aggregate consideration due to it under the Tag Offer.

If the Proposed Buyer Group has also agreed to purchase Other Securities from the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale, the Tag Offer must also include an offer to acquire the Other Securities held by the Tagging Shareholders at such consideration per Other Security as is equal to the highest consideration per Other Security offered to the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale.

The relevant provisions of this Article 14 shall apply to Other Securities held by the Tagging Shareholders and references to the Tag Securities shall be construed accordingly (with such other amendments to the relevant provisions of this Article 14 as are necessary in the opinion of the Majority Investors (acting reasonably) to give effect only to such provisions and without imposing any obligations on the Tagging Shareholders on terms no less favourable than those assumed by the Proposed Seller(s) in connection therewith).

For the avoidance of doubt, any transfer of Ordinary Shares made pursuant to this and in accordance with this Article 14 shall not be subject to any other transfer restrictions, to the extent it benefits only to Shareholders of the Company (in which case Article 10 applies).

Title IV. - Management

Art. 15. The Company is managed by a Board of Managers (the Board of Managers), composed of at least five (5) members, of whom three (3) managers will pertain to a category A (the Category A Managers), and two (2) managers will pertain to a category B (the Category B Managers).

Managers may either be Shareholders or not, and are appointed by the general meeting of Shareholders voting at the simple majority of the Shareholders present or represented, it being understood that:

a. the three (3) Category A Managers shall be appointed from the list of candidates proposed for appointment to the general meeting of Shareholders by the Carlyle Investor; and

b. the two (2) Category B Managers shall be appointed from the list of candidates proposed for appointment to the general meeting of Shareholders by the Oasis Investor.

A Shareholder may at any time propose for removal by the general meeting of Shareholders any Manager whose candidature was initially presented for appointment by it, in which case the Shareholders shall procure to give effect to such removal as soon as practicable. The relevant shareholder may, in such case, present for appointment by the general meeting of Shareholders another person in his/her place at any time.

In case of resignation, revocation or at the end of the term of the mandate of a Manager, or in case of vacancy for a position of Manager for any other reason, a new Manager shall be appointed in compliance with the repartition of the positions of Managers as detailed in paragraphs (a) and (b) above.

Upon occurrence of an Event of Default, or should the Lead Carlyle Investor request the Oasis Investor to sell all its Shares and Other Securities in the Company pursuant to the occurrence of a Deadlock as per the provisions of Article 24, the Oasis Investor shall (unless otherwise required by the terms of a third party order) require the prior Lead Carlyle Investor's consent (which consent shall not to be unreasonably withheld or delayed) to exercise its right to propose the removal and appointment of any Category B Manager in compliance with the present Article.

Upon a third party order being lifted and/or otherwise ceasing to apply in circumstances where the Oasis Investor continues to be a Shareholder or has repurchased the Oasis Interests, the provisions of the previous paragraph shall no longer apply in respect of such Change of Control and all of the rights of the Oasis Investor referred to above as having ceased or terminated shall immediately be reinstated.

Art. 16. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, it being understood that resolutions on the matters as listed below (the Board Consent Matters) shall require the prior Oasis Investor Consent (which Oasis Investor Consent, for the sake of clarity, shall not be construed as an instruction to the Board, but rather as a prior clearance given to the Board to perform certain acts and make certain decisions if the Board, to its absolute discretion, deems necessary, and the Board shall not be bound by clearances granted but may not act against clearances denied):

a. implementation of any proposed changes to the constitutional documents of any of the Company's direct subsidiaries (save in respect of minor non-material amendments)

b. implementation of any changes to the capital structure of the of any of the Company's direct or indirect subsidiaries (excluding any issue of shares and/or securities where the Oasis Investor is offered an opportunity to participate in pre-emption on issue of such shares and/or securities, but which, for the avoidance of doubt, shall in any case be performed in good faith and on arm's-length terms and not to be structured with the intention to detrimentally impact on the economic rights of the Oasis Investor in order to benefit the Carlyle Investor or its Shareholder Associates, it being acknowledged that if the consequences of such structure, including dilution of the Oasis Investor, do detrimentally impact upon such economic rights, that shall not of itself be deemed to presume such intention);

c. implementation of any winding up procedure of the Company's direct or indirect subsidiaries or any member of the Flintstone Group;

d. implementation of any proposal which would materially adversely affect the economic rights of the Oasis Investor's interests in the Company's direct or indirect subsidiaries, but would not result in a substantially similar material adverse effect upon the economic rights of the Carlyle Investor's interests the Company's direct or indirect subsidiary (for the avoidance of doubt, the Oasis Investor will not be treated as having suffered a material adverse effect if it has been offered the same opportunity to participate as the Carlyle Investor, including an opportunity to make a further investment on the same terms as the Carlyle Investor on a proportionate basis given their different holdings);

e. approval of any transaction to be entered into between the Company or any of the Company's direct or indirect subsidiaries (which shall include for the avoidance of doubt the Flintstone Group) on the one hand and the Carlyle Investor or any of its Shareholders Associates on the other hand (other than pursuant to any shareholder's agreement or non-statutory agreement that may have been entered into from time to time between the Shareholders);

f. consent to, or implementation of, any material change in the nature of the Flintstone Group's business;

g. consent to, or implementation of, any material change to the agreed business strategy of the Flintstone Group;

h. consent to the incurring of, or implementation of, any additional borrowing or the granting of any further security by of the Company's direct or indirect subsidiaries or any member of the Flintstone Group to a Third Party of a value in excess of fifteen million British Pounds (GBP 15.000.000,00) in aggregate over any 12 month period;

i. consent to, or implementation of, any proposed disposal of part of the business at a value in excess of an aggregate of fifteen million British Pounds (GBP 15.000.000,00) over any 12 month period or part of the assets at a value in excess of an aggregate of fifteen million British Pounds (GBP 15.000.000,00) over any 12 month period of any of Flintstone Topco Limited's subsidiary undertakings (but excluding for the avoidance of doubt, the disposal of the whole or substantially all of the business and/or the whole or substantially all of the assets of the Flintstone Group and/or any listing of Flintstone Topco Limited);

j. consent to, or implementation of, the proposed issue by Flintstone Topco Limited or any member of the Flintstone Group of any shares or securities (or rights to subscribe for shares or securities) to any one or more Third Parties (who

are not existing Shareholders or noteholders in the Flintstone Group) of a value in excess of fifteen million British Pounds (GBP 15.000.000,00) in aggregate over any 12 month period;

k. consent to, or implementation of, any matter or transaction contemplated by paragraphs (a) to (j) above where the aggregate value of all such transactions taken together would exceed of twenty-five million British Pounds (GBP 25.000.000,00) in aggregate over any 12 month period; and

l. consent to, or implementation of, any proposed Disposal of any share in any of the Company's direct subsidiary.

Where resolutions are to be taken in relation to a Consent Matter, the Board of Managers shall, without delay, inform the Oasis Investor accordingly in writing and request the Oasis Investors to notify its decision to the Board of Managers within 10 Business Days. The Oasis Investor shall however not be deemed to be unreasonably delaying its decision (and shall not be required to deliver its decision within such 10 Business Day period) if it has reasonably requested further information to enable it to make such decision and such information has not been provided to the Oasis Investor on a timely basis within such 10 Business Day period, in which case the Oasis Investor shall then be required to deliver its decision, which decision shall not be unreasonably delayed, within 10 Business Days following receipt of such further information as was reasonably requested.

Upon occurrence of an Event of Default, the prior consent of the Oasis Investor shall however not continue to be required for the Board of Managers to validly pass resolutions on any of the above-listed Board Consent Matters.

Upon a third party order being lifted and/or otherwise ceasing to apply in circumstances where the Oasis Investor continues to be a Shareholder or has repurchased the Oasis Interests, the provisions of the previous paragraph shall no longer apply in respect of such Change of Control and all of the rights of the Oasis Investor referred to above as having ceased or terminated shall immediately be reinstated.

Art. 17. In dealing with third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) managers, including the signature of one (1) Category A Manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, as the case may be, the Board of Managers, or, in case of written resolution, all the managers, but only within the limits of such power.

The Board of Managers or, in case of written resolution, all the managers may subdelegate all or part of its/their powers to one several ad hoc agents who need not to be managers. The Board of Managers or, in case of written resolution, all the managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 18. To the extent practicable, and unless a majority of the managers (including at least the consent of one Category B Manager), the managers shall hold at least four (4) meetings a year at intervals of no more than four (4) months, at the registered office of the Company, or such other address as may be agreed upon the managers (including at least the consent of one Category B Manager).

The Board of Managers shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election amongst the managers present at the meeting. In case of ballot, the chairman has no casting vote.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, by written notice including the agenda and references to relevant support documents, to be sent to all managers at least fourteen (14) business days prior to the date of the meeting of the Board of Managers, unless a shorter notice has been agreed by a majority of the managers (including at least the consent of one Category B Manager). In case all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. A manager of any category may represent one or several other managers of any category at any meeting. A manager of any category may also appoint another manager of any category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Any and all managers, regardless of his category, may also participate in and vote to any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the identification and hearing of each and all the managers taking part in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies, including at least the presence or representation of two (2) Category A Managers and one (1) Category B Manager. If a quorum is not present, the meeting shall be adjourned until such date and time as the Managers present shall determine and at the adjourned meeting such Managers as are in attendance shall constitute a quorum.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the consent of one (1) Category A Manager.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary. These minutes and extracts and all factual declarations contained

therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing may be taken by the Company, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, fax, e-mail, telegram or telex.

Art. 19. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 20. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Art. 21. Meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in the meetings of the Shareholders by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the Shareholders, (ii) all the Shareholders taking part in the meeting to hear one another at all times, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and if all Shareholders declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. The Shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Managers.

The Board of Managers must convene such a meeting within a month if a Shareholder or a plurality of Shareholders holding at least ten percent (10%) of the Shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A Shareholder or a plurality of Shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each Shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 23. Each share is entitled to one vote.

Prior to any debates, the Shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the Shareholders. The chairman will then proceed to the nomination of a secretary. The Shareholders will appoint the scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form together the bureau of the meeting.

The minutes of the meetings of the Shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Resolutions at a duly convened meeting of the Shareholders of the Company shall be passed by a positive votes from Shareholders representing a majority of the share capital of the Company, except as otherwise required by the 1915 Law, by the present Articles or for resolutions on the consent matters as listed below (the Shareholders Consent Matters), whose approval shall require the positive votes from Shareholders representing a majority of the share capital of the Company including the approval of the Oasis Investor:

- a. implementation of any proposed changes to the constitutional documents of the Company (other than minor non-material amendments);
- b. implementation of any changes to the proposed capital structure of the Company or (excluding, any issue of shares and/or securities where the Oasis Investor is offered an opportunity to participate in pre-emption on issue of such shares and/or securities, but which, for the avoidance of doubt, shall in any case be performed in good faith and on arm's-length terms and not to be structured with the intention to detrimentally impact on the economic rights of the Oasis Investor in order to benefit the Carlyle Investor or its Investor Associates, it being acknowledged that if the consequences of such structure, including dilution of the Oasis Investor, do detrimentally impact upon such economic rights, that shall not of itself be deemed to presume such intention);
- c. implementation of any Winding-Up procedure at the level of the Company; and
- d. implementation of any proposal which would materially adversely affect the economic rights of the Oasis Investor's interests in the Company but not result in a substantially similar material adverse effect upon the economic rights of the

Carlyle Investors' interests in the Company (for the avoidance of doubt, the Oasis Investor will not be treated as having suffered a material adverse effect if it has been offered the same opportunity to participate as the Carlyle Investors, including an opportunity to make a further investment on the same terms as the Carlyle Investors on a proportionate basis given their different holdings).

Upon occurrence of an Event of Default, the majority requirements applicable to Shareholders Consent Matters shall be subsequently adjusted, and the Shareholders meeting will be entitled to pass resolutions on any of the Shareholders Consent Matters under the quorum and majority rules of the 1915 Law applicable to the kind of matter at stake.

Upon a third party order being lifted and/or otherwise ceasing to apply in circumstances where the Oasis Investor continues to be a Shareholder or has repurchased the Oasis Interests, the provisions of the previous paragraph shall no longer apply in respect of such Change of Control and all of the rights of the Oasis Investor referred to above as having ceased or terminated shall immediately be reinstated.

Title VI. - Deadlock resolutions

Art. 24. Each of the Shareholders shall not unreasonably delay or refrain from exercising all voting rights and other powers of control available to them through their interests in the Company and shall procure that their representatives on the Board of Managers shall not unreasonably delay or refrain from exercising their voting rights and powers available to them as managers to give effect to or permit any action on any of the Shareholders or Board Consent Matters respectively.

If however a dispute arises between the Carlyle Investor and the Oasis Investor, or the Category A and Category B Managers on any Shareholders Consent Matter or Board Consent Matter, and such matter can not be resolved within ten (10) Business Days of the dispute arising, then such failure to agree shall be deemed a Deadlock and the deadlock resolution procedures set forth in this Article 24 shall apply.

In case of Deadlock, at the request of either Shareholder, the issue in question shall be referred to a designated representative of such Shareholder, who shall initially be the person such as mentioned in any Joint Venture Agreement (the Nominated Representatives).

The Nominated Representatives shall meet and work together in good faith to resolve the Deadlock and the Lead Carlyle Investor and the Oasis Investor shall each provide (and shall procure that their representatives on the Board of Managers shall provide) on a timely basis such information as the Nominated Representatives may require in order to understand the matter under dispute and possible methods to resolve the relevant dispute. If the dispute can not be resolved by agreement by the Nominated Representatives within twenty (20) Business Days, the Nominated Representatives shall serve written notice to such effect upon the Lead Carlyle Investor and the Oasis Investor (the Deadlock Notice).

At any time after a Deadlock Notice is served pursuant to the above, the Carlyle Investor may serve a written notice upon the Oasis Investor requiring the Oasis Investor to sell, at Market Value, all its Shares and relevant proportion of Other Securities in the Company to the Lead Carlyle Investor and/or the Carlyle Co-investor and/or other such Shareholders Associates (in such proportions as the Lead Carlyle Investor may notify); and the Mandatory Transfer provisions as set out in Article 12 shall apply.

Upon such written notice having been served, and until such time as the Market Value has been determined, the Lead Carlyle Investor shall act in good faith in relation to the Group and will not act with the intention of detrimentally impacting upon the economic rights of the Oasis Investor in the Company (it being acknowledged that if the consequences of any action do detrimentally impact upon such economic rights that shall of itself not be deemed to presume such intention).

On the date that a notice is served upon the Oasis Investor pursuant to this Article 24:

a. the Oasis Investor shall retain its rights to nominate for appointment Category B Managers pursuant to Article 15 but shall not be entitled to require a change in the identity of any Category B Managers appointed to the Board of Managers (unless with prior Carlyle Investor Consent, such consent not to be unreasonably withheld or delayed); and

b. the Oasis Investor Consent rights pursuant to Article 16 and Article 23 shall continue to apply, but any Oasis Investor Consent sought under such provisions shall not be unreasonably withheld or delayed;

It being understood that the Oasis Investor shall not be entitled to any compensation for the loss of such rights and shall solely be entitled to such rights as are set out by the 1915 Law in its quality as Shareholder in the Company, and/or holder of Other Securities (as applicable), and by a Joint Venture Agreement.

Art. 25. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

Title VII. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 26. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 27. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 28. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Title VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the Shareholders.

Art. 30. At the time of Winding Up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Title IX. - General provision

Art. 31. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

Whenever a provision of these Articles contradicts or shows a discrepancy with the terms of a Joint Venture Agreement, such Joint Venture Agreement shall prevail to the extent it does not breach public order rules of Luxembourg law."

VI. The shareholders unanimously resolve to approve the resignation of CETP II Managing GP Holdings, Ltd. from its mandate of manager of the Company, and further resolve to grant it discharge for the execution of its mandate until the date hereof. The shareholders then unanimously resolved that the Managers of the Company remaining in office shall as from now on be known as Category A Managers. The shareholders finally resolved to appoint as Category B Managers for an unlimited period of time the following persons:

- Mr. Niels Carl Alexander LORIJN, Head of Private Equity Investments, born on 8 August 1968 in Nijmegen (the Netherlands), residing professionally c/o Oasis Capital Bank B.S.C.(c), Level 20, Bahrain Financial Harbour West Tower, Manama, Kingdom of Bahrain, and

- Mr. Rupert Copeman-Hill, Head of Legal & Compliance, born on 12 June 1969 in Guildford (the United Kingdom), residing professionally c/o Oasis Capital Bank B.S.C.(c), Level 20, Bahrain Financial Harbour West Tower, Manama, Kingdom of Bahrain,

so that in the end the Board of Managers of the Company is composed of

- Mr. Christopher FINN, Category A Manager
- Mr. David B. PEARSON, Category A Manager
- Mr. Sam BLOCK III, Category A Manager
- Mr. Niels Carl A. LORIJN, Category B Manager
- Mr. Rupert Copeman-Hill, Category B Manager

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, Avenue

Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130698,

2. CETP II Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

3. VFX Holdings Ltd, une société établie et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caïmans,

ici représentés par M. Grégoire Fraisse, employé(e), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 13 mars 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparant(e)s, représenté(e)s comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEPT II Foundry S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 février 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à huit cent trente-cinq mille cent quatrevingt-dix-huit Livre Sterlings (GBP 835.198,00) représenté par quatre-vingt-trois millions cinq cent dix-neuf mille huit cents (83.519.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un centième de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Refonte des statuts des la Société;
2. Démission d'un gérant, création de catégories pour les gérants restants et nomination de deux (2) nouveaux gérants de catégorie B;
3. Divers.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de refondre les statuts de la Société comme suit:

« **Art. Préliminaire. Définitions.**

Loi de 1915	désigne la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;
Statuts	désigne les présents statuts de la Société;
Matières Soumises à l'Approbation Préalable du Conseil de Gérance	telles que définies à l'Article 16;
Conseil de Gérance	désigne le conseil de gérance de la Société;
Jour Ouvrable	tout autre jour qu'un vendredi, samedi ou dimanche ou jour férié en Angleterre, au Pays de Galles, au Luxembourg ou au Royaume du Bahrain;
Co-investisseur Carlyle	désigne CETP II Co-invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
Investisseurs Carlyle	désigne ensemble l'Investisseur Carlyle Principal et le Co-Investisseur Carlyle, et tout autre personne désignée lors de la signature, à tout moment, de tout Pacte d'Associé en cette qualité;
Consentement des Investisseurs Carlyle	désigne le consentement donné par, ou au nom et pour le compte de, l'Investisseur Carlyle Principal;
Changement de Contrôle	désigne toute situation, opération ou transaction, qui aurait pour résultat ou conséquence: (i) un changement de contrôle direct ou indirect de l'Investisseur Oasis tel que OCB (et/ou un membre du groupe OCB dont OCB a le contrôle) cesse de détenir (directement ou indirectement) tous les droits de vote dans l'Investisseur Oasis; ou

	(ii) un transfert du contrôle de l'Investisseur Oasis (ou de toute société holding, directe ou indirecte, de l'Investisseur Oasis, à l'exclusion, pour éviter toute confusion, de OCB) à une partie tierce (à l'exclusion de membre du groupe OCB sur lequel OCB à le contrôle); ou
	(iii) que les actifs de l'Investisseur Oasis cessent d'être sous le contrôle de l'Investisseur Oasis et/ou de OCB indirectement (en ce inclus, à titre non exhaustif, toutes circonstances s'apparentant à un évènement qui entraînerait l'insolvabilité de l'Investisseur Oasis ou de toute société holding, directe ou indirecte, de l'Investisseur Oasis ou toutes circonstances dans lesquelles les actifs de l'Investisseur Oasis ou (dans la mesure où les actifs concernés incluent des actions détenues dans l'Investisseur Oasis) toute société holding directe ou indirecte de l'Investisseur Oasis (y compris OCB, aux fins de la présente définition uniquement) sont l'objet d'un ordre de saisie ou de gel des avoirs, ou toute autre sanction pouvant être légalement imposée par une Partie Tierce);
Société	telle que définie à l'Article 1 des Statuts;
Contrôle	tel que défini, au 14 mars 2011, par l'article 1124 du "Corporation Tax Act 2010 adopté par le Parlement anglais;
Blocage	tel que défini à l'Article 23
Droit de Sortie Forcée	le droit de sortie force tel que consenti aux Associés en vertu de l'Article 13;
Cas de Défaillance	désigne: c. la réalisation d'un Changement de Contrôle affectant l'Investisseur Oasis sans l'accord préalable écrit de l'Investisseur Carlyle Principal, ou d. tout manquement de la part de l'Investisseur Oasis et/ou par toute société holding de l'Investisseur Oasis et/ou OCB à toute clause du Pacte d'Associé auquel il ne serait pas remédié de façon raisonnablement satisfaisante pour l'Investisseur Carlyle Principal dans les dix (10) Jours Ouvrables;
Groupe Flintstone	désigne Flintstone Topco Limited et ses filiales actuelles (en ce incluses, afin d'écartier tout doute, Foundry Holding Limited et ses filiales), et les termes membre du Groupe Flintstone et Société du Groupe Flintstone sont à interpréter en conséquence;
Flintstone Topco Limited	Flintstone Topco Limited, une société établie en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège sis The Communications Building, 6 ^{eme} Etage, 48 Leicester Square, Londres WC2H 7LT, Royaume Uni, et enregistrée auprès de la Chambre des Société d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 7489462;
Groupe	(sauf les cas où il est spécifiquement défini autrement) désigne la Société et ses filiales actuelles (en ce incluses, afin d'écartier tout doute, Flintstone Topco Limited et chacune de ses filiales, et toute autre société holding de la Société constituée aux fins de refinancer la Société ou d'organiser sa Cotation sur un Marché Réglementé), et Membre du Groupe et Société du Groupe sont à interpréter en conséquence;
Pacte d'Associé	désigne tout pacte pouvant être établi et exister à tout moment entre les Associé eu égard à la Société;
Investisseur Carlyle Principal	désigne CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeoise ayant le statut de société d'investissement en capital à risque, avec siège social sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sou le numéro B 130698;
Cotation sur un Marché Réglementé	désigne l'admission, soumise à l'adoption par la Société d'une forme juridique le lui permettant, de la totalité des Parts Sociales de toute catégorie émises par la Société sur la liste officielle de la Financial Services Authority, et à leur négociation à la Bourse de Londres, ou à leur négociation sur le marché alternatif de la Bourse de Londres, ou tout autre marché boursier reconnu ou marché approuvé par écrit entre les Associés;
Investisseurs Majoritaires	désigne les personnes détenant plus de 50% des Parts Sociales émises par la Société;
Transferts Obligatoires	tels que définis à l'Article 12;
Valeur de Marché	désigne, eu égard à toute part sociale émise par la société, la valeur déterminée par l'Investisseur Carlyle Principal et l'Investisseur Oasis en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Associé pouvant être établi et exister entre eux à tout moment;
Investisseur Oasis	VFX HOLDINGS LTD, une société établie aux Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 252590, avec siège sis c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Cayman, ou tout autre

	personne désignée comme tel à raison de sa signature, à tout moment, de tout Pacte d'Associé en cette qualité;
Consentement de l'Investisseur	désigne le consentement donné par, ou au nom et pour le compte de l'Investisseur Oasis en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Associé, étant entendu que le seul consentement d'un Investisseur Oasis sur une transaction sera réputé couvrir tous les consentements de l'Investisseur Oasis requis à cette fin;
Oasis	
OCB	désigne Oasis Capital Bank B.S.C.(c) une société anonyme établie au Royaume de Bahrayn, ayant son siège social sis PO Box 991, Manama, Royaume de Bahrain et enregistrée sous le numéro 69402;
Parts Sociales Ordinaires ou Parts Sociales	désigne les parts sociale d'une valeur nominale d'un centième de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune émise par la Société;
Autres Instruments	désigne tout instrument de dette ou autre pouvant être émis par la Société à tout moment;
Vendeur(s) Potentiel(s)	désigne les Associés détenant plus de 50% des Parts Sociales émises par la Société et souhaitant accepter l'offre d'un Acheteur Potentiel (tel que défini à l' Article 13);
Vente	désigne la vente de plus de 50% du nombre de Parts Sociales émises par la Société à un acheteur unique, ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une unique transaction;
Associé Ordinaire ou Associé	désigne tout détenteur de Parts Sociales émise par la Société à tout moment, et toute personne assumant les droits et obligations d'un Associé, pour toute la durée de la détention des Parts Sociales par le détenteur (ou par toute personne détenant la propriété juridique des Parts Sociales en qualité de prête-nom, dépositaire, fiduciaire, ou de toute autre manière en son nom), et toute référence au terme Associé doit être interprétée en conséquence;
Partie Liée à un Associé	désigne, eu égard à tout Associé, (a) tout membre du Groupe de l'Associé (autre que l'Associé lui-même); (b) tout associé commandité, associé commanditaire ou tout autre partenaire, ou fidéicommissaire, prête-nom, dépositaire, opérateur ou gérant, ou conseil de cet Associé ou d'un membre du Groupe de l'Associé; (c) tout membre d'un même groupe de sociétés détenues à 100% et qu'un fidéicommissaire, prête-nom, dépositaire, opérateur ou gestionnaire d'actifs (ou d'une partie substantielle de ces actifs) ou conseil de cet Associé ou d'un membre du Groupe; (d) tout fonds ayant le même associé commandité, fidéicommissaire, prête-nom, dépositaire, opérateur ou gérant que cet Associé ou qu'un membre du Groupe de l'Associé; (e) tout fonds conseillé par, ou dont les actifs (ou une partie substantielle de ses actifs) sont gérés (de manière individuelle ou conjointe) par cet Associé ou un membre du Groupe de l'Associé (en ce inclus l'associé commandité d'un tel Associé et les parties liée au groupe d'un tel associé commandité); ou (f) tout fonds à l'égard duquel un Associé ou un membre du Groupe de l'Associé agit comme associé commandité;
Matières Soumises à l'Approbation Préalable des Associés	telles que définie à l'Article 22;
Groupe d'Associé	désigne, eu égard à tout Associé, cet Associé et ses filiales, ou, le cas échéant, cet Associé et toute société parente directe ou indirecte, et toute filiale de cette société parente à tout moment, et toute référence à un membre ou à des membres du ou d'un Groupe d'Associé doit être interprété en conséquence;
Droit de Cession Conjointe Transfert	le droit de cession conjointe consenti aux Associés en vertu de l'Article 14; désigne, eu égard à toute Part Sociale ou Autres Instruments émis par la Société, ou tout autre intérêt dans la Société, de: (a) les vendre, les céder, les transférer ou autrement en disposer; (b) créer ou permettre de subsister toute hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, autre sûreté ou charge de toute sorte, ou autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire; (c) instruire (par renonciation ou autre) toute personne d'en céder les droits ou de les recevoir;

	(d) exécuter tout contrat eu égard aux droits de votes ou tout autre droit attachés aux Parts Sociales; ou
	(e) accepter de réaliser l'une quelconque des opérations listées ci-dessus, sujettes ou non à des conditions suspensives ou résolutoires;
	et les termes un Transfert ou Transféré(e) sont à interpréter en conséquence;
Partie Tierce	désigne toute personne qui n'est pas, au 14 Mars 2011, Associé de la Société et qui n'est pas partie à tout Pacte d'Associé, le cas échéant;
Liquidation	désigne toute procédure de liquidation ou de dissolution de la Société.

Art. 1^{er}. Il est formé une société a responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (ci-après la Société), et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer a l'établissement, a la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme sauf auprès du public et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises, à condition de ne pas tomber dans le champs de l'application de l'article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations a terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés a prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire a l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CETP II Foundry S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune ou en toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance, respectivement par une résolution des Associés prise aux conditions requises par les dispositions applicables de la Loi de 1915.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à huit cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit Livre Sterlings (GBP 835.198,00) représenté par quatre-vingttrois millions cinq cent dix-neuf mille huit cents (83.819.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un centième de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, en conformité avec l'Article 22.

La Société ne peut en outre émettre de nouvelles Parts Sociales ou d'Autres Instruments à des Parties Tierces sans l'accord préalable des Associés détenant ensemble plus des trois quarts du capital social de la Société, ni sans que la dite Partie Tierce ait au préalable accepté par écrit d'être tenue par les termes de tout Pacte d'Associé s'il en existe, par la signature d'un acte d'adhésion ou document analogue.

En tous les cas, si la Société se propose, à tout moment, d'allouer ou d'émettre des Parts Sociales (ou des instruments convertibles en Parts Sociales) dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en numéraire (les Instruments Pertinents) à toute personne identifiée par les Investisseurs Majoritaires, une telle émission ou allocation ne pourra se faire qu'en conformité avec le présent Article 7, et à condition que tout Associé Ordinaire se soit vu offrir l'opportunité, pour une durée d'au moins dix (10) Jours Ouvrables (la date ainsi arrêtée étant désignée ci-après comme la Date de Fin) de souscrire, au même moment et aux mêmes conditions, au pourcentage d'Instruments Pertinents à émettre (et à la proportion correspondante des Autres Instruments) équivalent à son prorata de détention des Parts Sociales Ordinaires immédiatement avant l'allocation et l'émission des Instruments Pertinents (la Due Proportion).

Une telle opportunité devra être offerte aux Associés Ordinaires par notification écrite de la Société, et, dans l'hypothèse où la Société propose d'émettre les Instruments Pertinents ensemble avec une proportion correspondante d'Autres Instruments, la notification devra inclure les termes et conditions appropriés de l'offre (la Notice d'Emission).

La Notice d'Emission devra indiquer le nombre total d'Instruments Pertinents et d'Autres Instruments à émettre, la Due Proportion de chaque Associé Ordinaire ainsi que le prix de souscription de chaque Instrument Pertinent et de chaque Autre Instrument.

Si un Associé Ordinaire souhaite souscrire des Instruments Pertinents et des Autres Instruments à émettre pour tout ou partie de sa Due Proportion, il doit en faire part par écrit à la Société avant ou au plus tard la Date de Fin, faute de quoi l'Associé Ordinaire est réputé avoir renoncé à son droit de souscription relatif à la Notice d'Emission, à hauteur de tout ou partie de sa Due Proportion. Toute notification donnée par un Associé Ordinaire en vertu du présent Article 7 est irrévocable.

Si, à 17 heures le jour de la Date de Fin, la Société n'a pas reçu de notification relativement à la totalité des Instruments Pertinents (les Instruments Pertinents pour lesquels aucune notification n'a été reçue étant ci-après désignés les Instruments Excédentaires), la Société peut offrir lesdits Instruments Excédentaires à la souscription par les Associés Ordinaires désirant souscrire les Instruments Pertinents. Ces Associés Ordinaires se verront offrir un délai raisonnable (d'au moins 5 Jours Ouvrables, la date ainsi arrêtée étant désignée ci-après comme la Seconde Date de Fin) pour souscrire les Instruments Excédentaires simultanément, proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chaque Associé Ordinaire concerné (étant entendu que les Instruments Excédentaires peuvent être souscrit par une Partie Liée à un Associé en lieu et place de l'Associé proprement dit) et aux mêmes termes et conditions auxquels l'Associé Ordinaire concerné a souscrit les instruments Pertinents en vertu de la Notice d'Emission.

Endéans cinq (5) Jours Ouvrables suivant la Date de Fin (ou, la cas échéant, la Seconde Date de Fin), la Société doit notifier par écrit à chaque Associé Ordinaire:

a. Le nombre et le prix de souscription des Instruments Pertinents (et des Instruments Excédentaires, le cas échéant) et des Autres Instruments que cet Associé Ordinaire s'est engagé à souscrire; et

b. Le lieu et la date à laquelle la souscription doit être réalisée, ainsi que les détails du compte bancaire sur lequel le montant du prix de souscription doit être viré, et

c. Le lien et la date à laquelle doit se tenir l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui doit procéder à l'émission des Instruments Pertinents (et des Instrument Excédentaires, si applicable) et des Autres Instruments que les Associés se sont engagés à souscrire.

La Société doit ensuite procéder à l'émission des Instruments Pertinents.

Aux fins de clarifications, les dispositions des paragraphes 3 à 9 ci-dessus ne s'appliquent pas dans l'hypothèse où les Investisseurs Majoritaires peuvent raisonnablement déterminer qu'une émission de Parts Sociales est urgente pour éviter à la Société un dommage grave.

En ce cas, chaque Associé qui ne participerait pas à une telle émission d'urgence aura le droit (mais ne pourra y être obligé), endéans les vingt (20) Jours Ouvrables, suivant une émission d'urgence, de souscrire (ou d'acquérir par toute autre moyen) la proportion d'instruments correspondant à celle qu'il aurait eu le droit de souscrire au jour de l'émission d'urgence, aux mêmes termes et conditions que les autres Associés; et à condition que l'Associé concerné souscrive également la proportion correspondante de tout Autres Instruments souscrits ou acquis par les Associés ayant participé à l'émission d'urgence.

Art. 8. Chaque Part Sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Titre III. - Restrictions de transfert

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales, ou Autres Instruments détenus par chaque Associé sont transmissibles sous réserve du consentement préalable unanime de l'assemblée générale des Associés et sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garanties financières, mais en tout état de cause pas avant le 14 mars 2021.

Art. 11. Les dispositions de l'Article 10 ne sont pas applicables aux Transfert suivants (les Transferts Autorisés), qui sont cependant soumis aux obligations de la Loi de 1915:

a. tout Transfert d'un Investisseur Carlyle à un autre Investisseur Carlyle ou à une Partie Liée à un Associé de cet Investisseur Carlyle;

b. tout Transfert de l'Investisseur Oasis à une Partie Liée à l'Oasis Investisseur pour lequel l'Investisseur Oasis a obtenu le consentement préalable de l'Investisseur Carlyle Principal (ce consentement ne devant pas être déraisonnablement retenu ou différé);

- c. tout Transfert qui devrait intervenir comme conséquence ou à la suite d'une Cotation sur un Marché Réglementé (en respect des dispositions de tout contrat écrit mis en place);
- d. tout Transfert qui devrait intervenir conformément aux dispositions de l'Article 13 concernant les Droits de Sortie Forcée;
- e. Tout Transfert qui devrait intervenir conformément aux dispositions de l'Article 14 concernant les Droits de Cession Conjointe;
- f. Tout Transfert qui devrait être requis en vertu des dispositions de l'Article 12 concernant les Transferts Obligatoires.

Art. 12. Au cas où une Défaillance devrait se réaliser, ou au cas où l'Investisseur Carlyle Principal demande à l'Investisseur Oasis de vendre toutes ses Part Sociales ou Autres Instruments dans la Société suite à la réalisation d'un Blocage, conformément aux dispositions de l'Article 23 (un Evénement Déclencheur), l'Investisseur Carlyle Principal est autorisé à envoyer une notification écrite (la Notice de Vente à l'Investisseur Oasis) à l'Investisseur Oasis, demandant à l'Investisseur Oasis de vendre ses Parts Sociales ou Autre Instruments dans la société à l'Investisseur Carlyle Principal et/ou à une Partie Liée à un Associé (le Transfert Obligatoire), à un prix devant être déterminé conformément aux dispositions suivantes:

a. Suite à la réception d'une Notice de Vente de l'Investisseur Oasis, l'Investisseur Carlyle Principal et l'Investisseur Oasis devront faire tout leur possible afin de s'accorder sur la Valeur de Marché des parts Sociales ou Autres Instrument de l'Investisseur Oasis dans la Société dans les dix (10) Jour Ouvrable de la date de remise de la Notice de Vente de l'Investisseur Oasis. S'ils n'arrivent pas à s'accorder sur la Valeur de Marché dans cette période, l'Investisseur Carlyle Principal et l'Investisseur Oasis devront faire tout leur possible afin de s'accorder, endéans dix (10) Jours Ouvrable suivant l'expiration de la période initiale des dix Jours Ouvrables, sur la nomination d'un comptable de chez Deloitte, KPMG Ernst & Young LLP ou PWC devant agir comme expert indépendant afin de déterminer la Valeur de marché des Parts Sociales et Autres Instruments détenus par l'Investisseur Oasis dans la Société à la date concernée, pour autant que le comptable et la firme choisie ne soient pas, à la suite d'une implication passée avec tout Investisseur Carlyle ou une Partie Liée ou l'Investisseur Oasis ou OCB et ses Parties Liées ou la Société ou tout membre du Groupe), en situation de conflit d'intérêts, dès demande par l'Investisseur Carlyle ou l'Investisseur Oasis. Si dans les vingt (20) Jour Ouvrable suivants la nomination de l'expert indépendant, l'Investisseur Carlyle et l'Investisseur Oasis ne parviennent pas à un accord, l'identité ainsi que la nomination du comptable devra être faite par le Président en fonction de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et du Pays de Galles (qui doit nommer un comptable de chez Deloitte, KPMG LLP, Ernst & Young LLP or PWC, pour autant que le comptable et la société sélectionnée ne soient pas, à la suite d'une implication passée avec tout Investisseur Carlyle ou une Partie Liée ou l'Investisseur Oasis ou OCB et ses Parties Liées ou la Société ou tout membre du Groupe en situation de conflit d'intérêts, dès demande par l'Investisseur Carlyle ou l'Investisseur Oasis.

b. L'expert indépendant doit être instruit de déterminer le Valeur de Marché de l'Investisseur Oasis et des Autres Instruments dans la Société à la date approprié et de faire cette détermination dès que possible en pratique et en tout cas dans les vingt (20) Jours Ouvrable suivant son instruction, ou autre délai plus long (ne devant pas excéder quarante (40) Jour Ouvrable) comme l'expert indépendant pourrait le demander, à sa seule discrétion. Dans la détermination de la Valeur de Marché, l'expert indépendant devra agir comme un expert et non comme un médiateur et sa décision concernant la Valeur de Marché des intérêts de l'Investisseur Oasis dans la Société devra (en l'absence d'erreur manifeste) être finale et avoir force obligatoire entre les parties. Les coûts de cet expert indépendant devront être supportés comme indiqué par l'expert indépendant ou en l'absence d'indication, pour la moitié par l'Investisseur Carlyle Principal et l'autre moitié par l'Investisseur Oasis.

A tout moment, suite à la réception de la détermination de la Valeur de marché, l'Investisseur Carlyle Principal peut (à sa seule discrétion) envoyer une nouvelle notice (la Notice d'Acquisition Obligatoire) à l'Investisseur Oasis, qui doit mentionner:

a. Le prix auquel les Parts Sociales et les Autres Instruments de l'Investisseur Oasis dans la Société doivent être acquis (le Prix d'Acquisition Obligatoire), étant compris que:

i. quand un Evénement Déclencheur constitue un Cas de Défaillance, et à moins que ce Cas de Défaillance procède d'une saisie, d'un gel des avoirs ou de toute autre sanction similaire, le Prix d'Acquisition Obligatoire devra représenter soixante-dix pourcent (70%) de sa Valeur de Marché; ou

ii. quand l'Evènement Déclencheur est le résultat de la survenue d'un Blocage en application de l'Article 23, ou d'un cas de défaillance procédant d'une saisie, d'un gel des avoirs ou de toute autre sanction similaire, le Prix d'Acquisition Obligatoire s'élèvera à 100% de la Valeur de Marché.

b. L'identité de l'acquéreur de ces intérêts (étant soit l'Investisseur Carlyle Principal soit une Partie Liée à l'Investisseur Carlyle Principal (dans les propositions indiquées par l'Investisseur Carlyle Principal) (l'Acquéreur Obligatoire);

c. Le lieu et la date auxquels l'Investisseur Oasis doit (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction) achever le transfert de ces intérêts à l'acquéreur (qui ne doit pas intervenir moins de cinq (5) Jour Ouvrable suivant la date de la notification) (le Date de la Réalisation de la Vente Obligatoire).

L'investisseur Carlyle Principal doit envoyer avec la Notice d'Acquisition Obligatoire les documents de transfert que l'Investisseur Oasis doit remplir (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction similaire) afin de réaliser le transfert (les Documents d'Acquisition Obligatoires).

L'Investisseur Oasis doit (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel des avoirs ou autre sanction similaire) remplir et fournir à l'Investisseur Carlyle Principal les Documents d'Acquisition Obligatoire au plus tard à la Date d'Achèvement du Transfert, ensemble avec les certificats des Parts Sociales et Autres Instruments (ou, une décharge sous une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance) et de notifier à l'Investisseur Carlyle Principal le compte bancaire sur lequel le Prix d'Acquisition Obligatoire doit être payé à la Date d'Achèvement du Transfert. Si l'Investisseur Oasis ne fait pas savoir à l'Investisseur Carlyle Principal sur quel compte il doit payer le Prix d'Acquisition Obligatoire, la Société doit (dès la demande de l'Investisseur Carlyle Principal) mentionner un compte en banque au nom de la Société sur lequel le Prix d'Acquisition Obligatoire sera payé et conservé au bénéfice de l'Investisseur Oasis.

Au Jour de la Réalisation de la Vente Obligatoire (dans la mesure ou la réalisation des Documents de l'Acquisition Obligatoire est permise par la loi et par les termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction), l'Investisseur Carlyle Principal doit faire en sorte que l'Acquéreur Obligatoire paye le Prix d'Acquisition Obligatoire sur le compte approprié et que les parties remplissent les Documents d'Acquisition Obligatoire.

Afin d'assurer les obligations de l'Investisseur Oasis au regard du présent Article, la Société doit être considérée comme agissant comme mandataire (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel des avoirs ou autre sanction similaire), avec pouvoir d'agir au nom et pour le compte de l'Investisseur Oasis et de signer tout contrat, instrument, acte ou autres papiers et documents, et de prendre en toute discrétion, toutes les actions qu'elle considère nécessaires ou désirable afin de faciliter l'exécution des Documents d'Acquisition Obligatoires au nom de l'Investisseur Oasis. La Société est autorisée à déléguer (par des résolutions du Conseil de Gérance) l'exercice de son autorité à tout gérant ou agent, pour autant que ce délégué ne soit pas lui-même autorisé à sub-déléguer cette autorité.

Dès la réalisation de la Vente Obligatoire, le Conseil de Gérance devra enregistrer les transferts, après quoi, la validité de ces transferts ne pourra être remise en cause par quiconque.

Art. 13. Si la vente est proposée par un ou plusieurs Associés (le Vendeur(s) Potentiel(s) à un acheteur potentiel de bonne foi sans relation avec la Société intéressé par l'achat des Parts Sociales Ordinaires de la Société (l'Acheteur Potentiel), un membre du Groupe du Potentiel d'Acheteur ou le Vendeur(s) Potentiel peuvent, suivant l'exécution d'un contrat ayant force obligatoire (conditionnel ou inconditionnel) pour la vente des Parts Sociales Ordinaires à un membre du Groupe de l'Acheteur Potentiel qui, le jour de sa réalisation, constituera une Vente (le Contrat de Vente), en envoyant une notification écrite (la Notice de Cession Forcée) à chacun des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires dans la Société qui n'est pas partie au Contrat de Vente (chacun un Cédant Forcé), obligeant le Cédant Forcé (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction similaire) à transférer toute les Parts Sociales Ordinaires enregistrées à son nom (les Parts Sociales de Cession Forcée) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notice de Cession Forcée (chacun un Cessionnaire Forcé) en échange de la contre-partie indiquée ci-dessous (le Prix de Cession Forcée) le jour indiqué dans la Notice de Cession Forcée (la Date de Réalisation de la Cession Forcée), celui-ci ne devant pas intervenir moins de sept (7) jours après la date de la Notice de Cession Forcée, ni avant le jour de la réalisation du Contrat de Vente, et d'après les termes établis dans cet Article 13. Si le Contrat de Vente n'est pas exécuté, la Notice de Cession Forcée est caduque et les dispositions de l'Article 13 cessent de s'appliquer à la Notice de Cession Forcée.

La contre-partie pour chaque Part Sociale de Cession Forcée doit:

- a. Être égale à la contre-partie la plus élevée offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire dans le contrat de Vente; et
- b. Être de la même forme que l'offre pour chaque Part Sociale Ordinaire dans le Contrat de Vente et doit être payée au même moment et soumise aux mêmes conditions de paiement.

Afin d'éviter tout risque de confusion, le mot contre-partie doit exclure, aux fins du présent Article, tout droit offert à un Associé Ordinaire de souscrire ou acquérir toute part sociale, instrument de dette ou tout autre instrument dans le capital social de tout membre du Groupe de l'Acheteur Potentiel (et comme droit détaché de la contrepartie) en addition de la contre-partie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire en vertu des termes du Contrat de Vente.

Chaque Cessionnaire Forcé doit payer en proportion de sa détention de parts sociales (en déduction de revenus bruts avant impôt à recevoir, sans préjudice de toute autre déduction que la loi prévoit) des coûts encourus le Vendeur(s) Potentiel(s) en relation avec la Vente proposée et avec le transfert des Parts Sociales de Cession Forcée, dans la mesure où ces coûts ont été encourus pour le compte du Vendeur(s) Potentiel(s) et de tous les Cédants Forcés.

Chaque Cédant Forcé doit ensuite (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction similaire) transférer le titre de propriété juridique et économique de ses Parts Sociales de Cession Forcée aux Cessionnaires(s) Forcé(s) en conformité avec les termes de l'Article 13 en délivrant à la Société pour le compte des Cessionnaire(s) Forcé(s) au plus tard à la Date de la Réalisation de la Cession Forcée un contrat de vente dûment signé ou une acceptation dans une forme acceptée par la Majorité des Investisseurs en vertu duquel le Cédant Forcé (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction similaire) fournit les déclarations et garanties relatives à son titre et à sa détention des Parts Sociales Ordinaires pertinentes (à l'exception de toute autre déclaration ou garanties) et (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction similaire) transfère à la Date de la Réalisation de la Cession Forcée le titre de propriété juridique et économique de ses Parts Sociales de Cession Forcée au Cessionnaire Forcé, libre de toute charge et avec garantie de pleine propriété, et, si requis par la Majorité des Investisseurs, signer les autres documents nécessaires afin de rendre effective l'émission de toute part sociale, instrument de dette ou autre instrument au Cédant Forcé.

Le Groupe d'Acheteur Potentiel doit payer à la Société la totalité du Prix de Cession Forcée dû en relation avec les Parts Sociales de Cession Forcée au plus tard à la Date de la réalisation de la Cession Forcée. Ensuite, la Société libère la totalité du Prix de Cession Forcée dû à chaque Cédant Forcé au titre de ses Parts Sociales de Cession Forcée suivant la remise à la Société par le Cédant Forcé des documents requis en vertu du paragraphe précédent.

Si un cédant Forcé ne se conforme pas aux obligations mentionnées ci-dessus, (Un Cédant Forcé en Non Conformité), tout membre du Conseil de Gérance pourra (dans les limites de la loi et des termes de tout ordre de saisie ou de gel ou autre sanction similaire) autoriser tout gérant à exécuter, compléter et fournir comme mandataire, au nom et pour le compte de ce Cédant Forcé chacun des documents mentionnés ci-dessus. Afin d'éviter tout doute, si la contre-partie pour les Parts Sociales de Cession Forcée inclut une offre de souscription ou d'acquisition, de toute part sociale, instrument de dette ou autre instrument dans le capital social de tout membre du Groupe de l'Acheteur Potentiel comme alternative (pour tout ou partie de la contre-partie), les gérants ainsi autorisés doivent pouvoir choisir en toute discrétion quelle alternative accepter concernant chaque Cédant Forcé en Non-conformité) (et peuvent choisir différentes alternatives pour différents Cédant Forcé en Non-conformité et ni le Conseil de Gérance, ni les Gérants autorisés ne sauraient endosser une quelconque responsabilité envers le Cédant Forcé en Non-conformité au titre du présent paragraphe.

Le Conseil de Gérance devra ensuite enregistrer le(s) transfert(s) dans le registre des Associés de la Société, suite à quoi, la validité de ce(s) transfert(s) ne pourra être remise en cause par quiconque

Le Cédant Forcé en Non Conformité est en droit de recevoir la totalité du Prix de Cession Forcé pour ses Parts Sociales de Cession Forcée transférées en son nom, sans intérêt. Si un certificat n'a pas été émis en relation avec ses parts Sociales de Cession Forcée (ou l'une quelconque d'entre elle), le Cédant Forcé en Non Conformité sera en droit, dès l'enregistrement du transfert des Parts Sociales de Cession Forcée (mais pas avant), de recevoir la totalité du Prix de Cession Forcé pour ses Parts Sociales de Cession Forcée transférée en son nom, sans intérêt. Le paiement au Cédant Forcé en Non Conformité se réalise de la manière acceptée par la Société et le Cédant Forcé, et en l'absence d'accord, par chèque à la dernière adresse connue du Cédant Forcé. La réception du prix de Cession Forcée pour les Parts Sociales de Cession Forcé transférée constitue une garantie implicite de la part du Cédant Forcé en faveur du Cessionnaire Forcé que le titre de propriété juridique et économique des Parts Sociales de Cession Forcée a été transféré, libre de tout gage et avec garantie de pleine propriété (dans les limites des conditions de tout ordre de saisi ou de gel ou tout autre sanction similaire).

Si des parts sociales de toute classe sont émises par la Société à tout moment après la Notice de cession Forcée (à raison de la détention d'un Associé Ordinaire ou en vertu de l'exercice d'un droit ou d'une option ou autre) (les Parts Sociales Subséquentes), le Groupe de l'Acheteur Potentiel est autorisé à adresser une notice additionnelle (la Notice de Cession Forcée Additionnelle) à chacun des détenteurs de ces parts sociales (un Cédant Forcé à Nouveau) leur demandant de transférer toutes leur Parts Sociales Subséquentes à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notice de Cession Forcée Additionnelle en échange de la contre-partie indiquée au paragraphe 2, à la date indiquée dans la Notice de Cession Forcée Additionnelle (la Date de Réalisation de la Cession Forcée Additionnelle).

Les dispositions de cet Article 13 sont applicables aux Parts Sociales Subséquentes, et toute référence à une Notice de Cession Forcée, à des Cession Forcée de Parts Sociales, à la Réalisation d'une Cession Forcée de Part Sociales ou à un Cédant Forcé doit être considérée comme référant à une Cession Forcée Subséquente, à une Part Sociale Subséquente, à une Date de Réalisation de Cession Forcée Additionnelle ou à un Cédant Forcé Subséquent. De plus, si un Cessionnaire Forcé a aussi accepté d'acheter d'autres instruments à l'Acheteur Potentiel dans le Contrat de Vente, la Notice de Cession Forcée peut également obliger chaque Cédant Forcé à transférer tous les Autres Instruments détenus par lui au Cessionnaire Forcé à la Date de Réalisation de la Cession Forcée, pour une contre-partie égale à la plus grande contre-partie offerte pour chaque Autre Instrument par le Cédant Forcé dans le contrat de Vente. Les dispositions pertinentes de l'Article 13 sont applicables aux Autres Instruments détenus par le Cédant Forcé et les références aux Cessions Forcées de Part Sociales doivent être interprétées en conséquence (avec les autres modifications pertinentes des dispositions des présents Articles considérées comme nécessaire dans l'opinion de la Majorité des Investisseurs (agissant raisonnablement) pour donner effet uniquement à ces dispositions et sans imposer aucune obligation au Cédant Forcé en des termes moins favorables que ceux bénéficiant au Vendeur Potentiel au même titre).

Afin d'éviter tout doute, tout transfert de Parts Sociales Ordinaires fait en application et en conformité avec cet Article 13 n'est sujet à aucune autre restriction, sous réserve qu'il ne bénéficie qu'à des Associés de la Société (sinon, l'Article 10 est applicable).

Art. 14. Si une Vente est proposée, aucun Transfert de Parts Sociale en vertu de la Vente proposée ne peut être fait à une Tierce Partie à moins que l'Acheteur Potentiel fasse une offre écrite à la Société comme mandataire au nom et pour le compte des Associés (l'Offre de Cession Conjointe) d'acheter toutes les Parts Sociales Ordinaires (ensembles avec toutes les Parts Sociales qui peuvent être attribuées dans la période pendant laquelle l'Offre de Cession Conjointe peut être acceptée (la Période d'Offre Conjointe de Cession) ou dès que l'Offre de Cession Conjointe devient inconditionnelle, en application de l'exercice ou de la conversion d'option, ou de droits de souscrire des instruments convertibles en Parts Sociales Ordinaires, qui, selon les cas, existaient à la date de l'Offre de Cession Conjointe) (ensemble les Instruments de Cession Conjointe) aux conditions établies dans cet Article 14 et que l'Offre de Cession Conjointe est sans conditions ou qu'elle est devenue entièrement inconditionnelle, ou qu'une Notice de Cession Forcée est envoyée en conformité avec l'Article 13.

L'Offre de Cession Conjointe peut avoir pour condition suspensive la réception d'un certain nombre d'acceptations faisant en sorte que, si les transferts étaient réalisés, le Groupe de l'Acheteur Potentiel prendrait possession ou augmenterait sa participation dans la Société à hauteur d'une certaine proportion de Parts Sociales en circulation. Si la condition en question n'est pas levée ou que l'Acheteur Potentiel la dénonce, aucune part ne peut être transférée au titre du présent article (en ce incluses les Parts Sociales Ordinaires dont le transfert proposé a donné lieu à l'Offre de Cession Conjointe).

Les conditions de l'Offre de Cession Conjointe doivent être les suivantes:

a. Elle doit être ouverte pour acceptation au moins sept (7) jours (ou moins longtemps si cela a été accepté par écrit par la Majorité des Investisseurs), et doit considérée comme ayant été rejetée lorsque non acceptée en conformité avec les conditions de l'Offre de Cession Conjointe durant la Période d'Offre de Cession Conjointe;

b. Toute acceptation de l'Offre de Cession Conjointe est irrévocable;

c. La contre-partie pour chaque Instrument de Cession Conjointe doit être égale à la contre-partie la plus élevée offerte pour chaque Parts Sociales ordinaire conformément à la Vente proposée; cette contre partie doit être interprétée, afin d'éviter tout doute, comme excluant tout droit offert à un Associé Ordinaire de souscrire ou acquérir toute part sociale, instrument de dette, ou autre instrument dans le capital social d'un membre du Groupe de l'Acheteur Potentiel en plus de (et comme droit séparé de la contre-partie) la contre partie offerte pour chaque Parts Sociale Ordinaire conformément à la vente proposée;

d. La contre-partie offerte pour les Instruments de Cession Conjointe doit être de la même forme que celle offerte pour les Parts Sociales Ordinaires conformément à la Vente proposée et, doit être payée au même moment et aux mêmes conditions de paiement;

e. Chaque Associé souhaitant accepter l'Offre de Cession Conjointe doit payer à proportion de sa détention de parts sociales dans le capital de la Société (en déduction de revenus bruts avant impôt à recevoir, sans préjudice de toute autre déduction que la loi prévoit) les coûts encourus le(s) Vendeur(s) Potentiel(s) en relation avec la Vente proposée et avec le transfert des Instruments de Cessions Conjointes, dans la mesure où ces coûts ont été encourus pour le compte du (des) Vendeur(s) Potentiel(s) et tous les Associés d'une Cession Conjointe.

f. Chaque Associé souhaitant accepter l'Offre de Cession Conjointe reconnaît qu'afin d'accepter l'Offre de Cession Conjointe, il sera obligé de transférer le titre de propriété légale et économique des Instruments de Cessions Conjointes avec tous les droits y étant attachés, libre de tout gage et avec garantie de pleine propriété et qu'il peut être tenu de donner d'autres garanties, consentir d'autres indemnités, et prendre des engagements de faire et ne pas faire en accord avec le(s) Vendeur(s) Potentiel(s) en vertu de la Vente proposée (à l'exclusion de toute autre garantie, indemnité ou engagement), étant entendu qu'à cet égard toute responsabilité serait individuelle.

La Société doit notifier aux détenteurs des Instruments de Cessions Conjointes les termes de l'Offre de Cession Conjointe rapidement dès réception d'une notice de la même forme par le Groupe de l'Acheteur Potentiel, suivant quoi tout détenteur qui désire transférer tous ses Instruments de Cession Conjointe au Groupe de l'Acheteur Potentiel conformément à l'Offre de Cession Forcée (un Associé Conjointement Cédant) doit envoyer une notice à la Société à cet effet (la Notice d'Acceptation de l'Offre de Cession Conjointe) à tout moment avant la Période d'Offre de Cession Conjointe soit clôturée (la Date de Clôture de la Cession Conjointe).

Dans les trois (3) jours suivants la Date de Clôture de la Cession Conjointe:

a. La Société doit notifier par écrit au Groupe de l'Acheteur potentiel les noms et adresses des Associés Conjointement Cédants qui ont accepté l'offre de Cession Conjointe;

b. La Société doit notifier par écrit aux Associés Conjointement Cédants l'identité du cessionnaire; et

c. Chaque notification de la Société doit indiquer la date, l'heure et le lieu auquel la vente et l'achat des Instruments de Cession Conjointe doit être réalisée, la date, notifiée par le Groupe de l'Acheteur Potentiel, ne devant pas être moins de sept (7) jours ni plus de quatorze (14) jours suivant la Date de Clôture de la Cession Conjointe (la Date de Réalisation de la Cession Conjointe).

Chaque Associé Conjointement Cédant doit transférer le titre de propriété juridique et économique sur ses Instruments de Cession Conjointe aux membres du Groupe de l'Acheteur Potentiel suivant les termes de l'Article 14, en remettant à la Société au plus tard à la Date de Réalisation de la Cession Forcée un contrat de vente dûment exécuté ou une autre forme d'acceptation acceptée par la Majorité des Investisseurs, et si requis par la Majorité des Investisseurs, devra signer tous autres documents signés par le Vendeur Potentiel conformément à la Vente proposée, tous contre paiement le jour de la Date de Réalisation de la Cession Conjointe du montant total de la contre-partie lui étant due en vertu de l'Offre de Cession Conjointe.

Si le Groupe de l'Acheteur Potentiel a aussi accepté d'acheter d'Autres Instruments au Vendeur Potentiel dans le cadre d'une Vente, l'Offre de Cession Forcée doit également offrir d'acquérir tous les Autres Instruments détenus par les Associés Conjointement Cédants, pour une contre-partie égale à la plus grande contre partie offerte pour chaque Autre Instrument par le Vendeur Potentiel dans la Vente proposée.

Les dispositions pertinentes de l' Article 14 sont applicables aux Autres Instruments détenus par les Associés Conjointement Cédants et les références aux Instruments de Cessions Forcées doivent être interprétées en conséquence (avec les autres modifications des dispositions pertinentes du présent Article 14 considérées comme nécessaire de l'avis de la Majorité des Investisseurs (agissant raisonnablement) pour donner effet uniquement à ces dispositions et sans

imposer aucune obligation aux Associés Conjointement Cédants en des termes moins favorables que ceux bénéficiant au Vendeur Potentiel au même titre).

Afin d'éviter tout doute, tout transfert de Parts Sociales Ordinaires fait en application et en conformité avec cet Article 14 n'est sujet à aucune autre restriction, sous réserve qu'il ne bénéficie qu'à des Associés de la Société (sinon l'Article 10 est applicable).

Titre IV. - Gérance

Art. 15. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance) composé d'au moins cinq (5) membres, dont trois (3) gérants appartiennent à la catégorie A (les Gérants de Catégorie A), et deux (2) gérants appartiennent à la catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des Associés et sont élus par l'assemblée générale des Associés votant à la majorité simple des associés présents ou représentés, étant entendu que:

a. les trois (3) Gérants de Catégorie A seront élus à partir de la liste de candidats proposée par l'Investisseur Carlyle à l'élection par l'assemblée générale des Associés; et

b. les deux (2) Gérants de Catégorie B seront élus à partir de la liste de candidats proposée par l'Investisseur Oasis pour l'élection à l'assemblée générale des Associés.

Un Associé peut à tout moment proposer que tout gérant dont il avait initialement proposé la candidature soit révoqué par l'assemblée générale des Associés, auquel cas les Associés donneront effet à une telle révocation dès que possible. L'Associé concerné peut, dans une telle situation, proposer à tout moment l'élection par l'assemblée générale des Associés d'une autre personne en remplacement.

En cas de démission volontaire, de renvoi ou de cessation de mandat d'un gérant, ou en cas de vacance à un poste de gérant pour toute autre raison, un nouveau gérant sera élu en accord avec la répartition des postes telle que décrite dans les paragraphes (a) et (b) ci-dessus.

En cas de survenance d'un Cas de Défaillance, ou si l'Investisseur Carlyle Principal sollicite la vente par l'Investisseur Oasis de toutes ses Parts et Autres Instruments dans la Société suite à une situation de Blocage telle que définie à l'Article 23, l'Investisseur Oasis devra (sauf s'il en est exigé autrement par ordre d'une partie tierce) obtenir l'accord préalable de l'Investisseur Carlyle Principal (lequel accord ne saurait être déraisonnablement retenu ni retardé) avant d'exercer son droit de proposer la révocation ou la nomination de n'importe lequel des Gérants de Catégorie B en accord avec le présent Article.

Si l'ordre d'un tiers est levé ou cesse de s'appliquer dans des circonstances où l'Investisseur Oasis demeure Associé ou bien a racheté les Intérêts Oasis, les stipulations du précédent paragraphe ne s'applique plus aux cas de Changement de Contrôle, et tous les droits de l'Investisseur Oasis mentionnés ci-dessus ayant été inappliqués ou perdus sont immédiatement réinstaurés.

Art. 16. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société, étant entendu que les résolutions sur les matières déterminées ci-après (les Matières Soumises à l'Approbation Préalable du Conseil de Gérance) sont sujettes à l'obtention préalable du Consentement de l'Investisseur Oasis (lequel Consentement de l'Investisseur Oasis, pour éviter toute confusion, ne doit pas être entendu comme un ordre formel donné au Conseil de Gérance, mais comme une permission préalable donnée au Conseil de Gérance d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions si le Conseil de Gérance, à son entière discrétion, le juge nécessaire, et le Conseil de Gérance ne saurait être lié par les permissions accordées, mais ne saurait agir contre celles refusées):

a. la mise en œuvre de toute modification aux documents de constitution de toute filiale directe de la Société (excepté pour des modifications mineures et non significatives)

b. la mise en œuvre de tout changement dans la structure du capital de toute filiale directe ou indirecte de la Société (à l'exclusion de toute émission de parts sociales et/ou titres pour lesquels l'Investisseur Oasis dispose d'un droit de préemption);

c. la mise en œuvre de toute procédure de Dissolution des filiales directes ou indirectes de la Société ou de n'importe quel membre du Groupe Flintstone;

d. la mise en œuvre de toute proposition qui impacterait défavorablement et de manière significative les droits économiques des intérêts détenus par l'Investisseur Oasis dans les filiales directes ou indirectes de la Société, mais n'aurait pas d'effet similaire sur les droits économiques des intérêts détenus par l'Investisseur Carlyle dans les filiales directes ou indirectes de la Société (afin d'éviter toute confusion, l'Investisseur Oasis ne sera pas considéré comme ayant souffert d'une détérioration significative de ses droits s'il a pu bénéficier de la même opportunité de participation que l'Investisseur Carlyle, ceci incluant la possibilité d'effectuer un nouvel investissement aux mêmes conditions que l'Investisseur Carlyle au prorata de leur détention, mais qui afin d'écartier tout doute, doit en tout état de cause être réalisée de bonne foi et à des conditions de marché, sans être structurée de manière à avoir un impact négatif sur les droits économiques de l'Investisseur Oasis au bénéfice exclusif de l'Investisseur Carlyle ou ses Parties Liées, étant cependant entendu que les

conséquences de cette structuration, y incluant le dilution de l'Investisseur Oasis, qui impacterait négativement ses droits économiques, ce saurait en soi faire présumer d'une quelconque intention);

e. tout accord sur toute transaction devant être conclue entre la Société ou l'un des ses filiales directes ou indirectes (en ce inclus, afin d'éviter tout doute, le Groupe Flintstone) d'une part et d'autre part l'Investisseur Carlyle ou l'un de ses Parties Liées (autrement qu'en vertu de tout pacte d'associé ou de tout contrat extrastatutaire pouvant être établi et exister entre les Associés à tout moment);

f. l'approbation ou la mise en œuvre de tout changement significatif à la nature des affaires du Groupe Flintstone;

g. le consentement ou la mise en œuvre de tout changement significatif à la stratégie d'affaires du Groupe Flintstone;

h. l'approbation ou la mise en œuvre de tout emprunt additionnel, ou de l'octroi de tous titres supplémentaires dans les filiales directes ou indirectes de la Société ou dans les membres du Groupe Flintstone à une Partie Tierce pour une valeur excédant quinze millions de Livres Sterling (GBP 15.000.000,00) au total sur une période de douze (12) mois;

i. l'approbation ou la mise en œuvre de toute transfert d'une partie des activités, pour une valeur excédant quinze millions de Livres Sterlings (GBP 15.000.000,00) au total sur une période de douze (12) mois de l'une quelconque des filiales de Flintstone Topco Limited (cela excluant, afin d'éviter tout doute, la disposition de la globalité ou d'une part substantielle des affaires et/ou la globalité ou une part substantielle des actifs du Groupe Flintstone et/ou toute cotation de Flintstone Topco Limited);

j. l'approbation ou la mise en œuvre d'une émission de toutes actions ou titres (ou droits de souscrire à ces actions ou titres) par Flintstone Topco Limited ou tout membre du Groupe Flintstone envers une ou plusieurs Partie Tierce (qui ne sont pas des Associés existants ou détenteurs de créance dans le Groupe Flintstone) pour une valeur excédant quinze millions de Livres Sterling (GBP 15.000.000,00) au total sur une période de douze (12) mois,

k. l'approbation ou la mise en œuvre de toute transaction ou opérations prévues par les paragraphes (a) à (j) ci-dessus dans les cas où la valeur totale de ces opérations prises ensemble excéderait vingt-cinq millions de Livres Sterling (GBP 25.000.000,00) au total sur une période de douze (12) mois; et

l. l'approbation ou la mise en œuvre de tout Transfert d'actions dans l'une quelconque des filiales directes de la Société.

Lorsque des décisions doivent être prises relativement à une Matière Soumise à l'Approbation Préalable du Conseil, le Conseil de Gérance doit, sans délai, en informer l'Investisseur Oasis par écrit afin de lui demander de notifier sa décision au Conseil de Gérance endéans dix (10) Jours Ouvrables. L'Investisseur Oasis ne sera cependant pas réputé comme retardant sa décision de manière déraisonnable (et ne sera pas tenu de remettre sa décision sous ces dix Jours Ouvrables) s'il a demandé raisonnablement des informations complémentaires lui permettant de prendre sa décision et n'a pas obtenu de telles informations endéans le délai des dix (10) Jours Ouvrables, auquel cas l'Investisseur Oasis sera tenu donner sa décision, sans délais déraisonnables, sous dix (10) Jours Ouvrables après réception des informations demandées.

En Cas de Défaillance, l'accord préalable de l'Investisseur Oasis ne sera cependant plus requis et le Conseil de Gérance sera en mesure de valablement prendre ses décisions pour les Matières Soumises à l'Approbation Préalable du Conseil de Gérance sans cet accord.

Si l'ordre d'un tiers est levé ou cesse de s'appliquer dans des circonstances où l'Investisseur Oasis demeure Associé ou bien a racheté les Intérêts Oasis, les stipulations du précédent paragraphe ne s'applique plus aux cas de Changement de Contrôle, et tous les droits de l'Investisseur Oasis mentionnés ci-dessus ayant été inappliqués ou perdus sont immédiatement réinstaurés.

Art. 17. A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants, y compris celle d'un (1) Gérant de Catégorie A, ou par la signature de toute personne a qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Le Conseil de Gérance ou, dans le cas de décisions passées par écrit, tous les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être gérants. Le Conseil de Gérance ou, dans le cas de décisions prises par écrit, tous les gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (si existante) de cette personne, la durée de la période de représentation ainsi que toutes condition inhérentes à son mandat.

Art. 18. Dans la mesure du possible et à moins qu'une majorité de gérants (incluant au moins l'accord d'un (1) Gérant de Catégorie B), les gérants doivent tenir au moins quatre (4) réunions du Conseil par an, au siège social de la Société, ou toute autre adresse qui pourrait être convenue par les gérants incluant au moins l'accord d'un Gérant de Catégorie B).

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. En cas de ballottage, le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, par convocation écrite, incluant l'ordre du jour et les références à la documentation de support pertinente, envoyée à tous les gérants au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la date de réunion du Conseil de Gérance, à moins qu'un délai plus court soit accepté par la majorité des

gérants (incluant au moins l'accord d'un Gérant de Catégorie B). Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie. Tout gérant de toute catégorie peut en représenter un ou plusieurs, quelle que soit leur catégorie. Un gérant peut également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement.

Chaque gérant peut également participer et voter aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à chaque et à tous les gérants participant à la réunion une compréhension et une identification mutuelle. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence de deux (2) gérants de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Si le quorum n'est pas atteint, la réunion est organisée et remise à la date et à l'heure que déterminent les Gérants présents; à la réunion suivante, les Gérants présents et représentés constitue le quorum.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des présents et représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants soit par le président et le secrétaire. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. La date de cette décision est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle résolution peut être signée en un ou plusieurs exemplaires séparés envoyés par télécopie, courrier simple, courriel, télégramme ou telex.

Art. 19. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 20. Toute assemblée des Associés de la Société dûment constituée représente la collectivité des associés.

Art. 21. Les assemblées des Associés de la Société se tiennent à la date et au lieu indiqué dans la convocation de la tenue de l'assemblée.

Tout Associé peut participer aux assemblées des Associés par téléphone ou par conférence téléphonique vidéo ou par tout moyen de communication similaire permettant (i) l'identification des Associés, (ii) tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns et les autres à tout instant, (iii) l'assemblée d'être tenue en direct. La participation à une assemblée par ces moyens est équivalente à une participation en personne à l'assemblée.

Un associé peut participer à toute assemblée des Associés de la Société au moyen de la désignation par écrit et par télécopie ou courrier électronique d'une autre personne en qualité de mandataire qui peut être associé ou non (dans la mesure où la signature électronique est en conformité avec la législation Luxembourgeoise applicable.)

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée de la Société et s'ils déclarent avoir été eux-mêmes informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 22. L'assemblée des Associés se réunit sur convocation du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance doit convoquer une assemblée sous un mois si l'Associé ou plusieurs Associés représentant au moins dix pour cent (10%) des Parts Sociales de la Société en font la demande, à condition qu'ils soumettent une demande écrite indiquant un ordre du jour déterminé.

Un ou plusieurs Associés disposant ensemble de dix pour cent (10 %) au moins des Parts Sociales de la Société peuvent demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour, à condition qu'ils soumettent une demande écrite cinq (5) jours au moins précédant l'assemblée.

Les convocations pour toute assemblée générale des Associés contiennent l'ordre du jour de l'assemblée.

Quand toutes les Parts Sociales sont nominatives, les convocations peuvent être faites à chaque Associé uniquement par lettre recommandée.

Art. 23. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Avant tout débat, les Associés élisent parmi eux un président pour l'assemblée des Associés. Le président procède ensuite à la nomination d'un secrétaire. Les Associés nomment le scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée des Associés est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur, et par tout associé en faisant la demande.

Les décisions d'une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée sont prises par le vote positif d'Associés présents ou représentés, représentant la majorité du capital social de la Société, exception faite s'il en est prévu autrement par la Loi de 1915, les Statuts ou pour toutes décisions portant sur une matière soumise à l'approbation préalable comme énoncées ci-dessous (les Matières Soumises à l'Approbation Préalable des Associés), dont l'approbation requiert le vote positif d'Associés présents et/ou représentés représentant la majorité du capital social de la Société, y compris l'approbation de l'Investisseur Oasis:

a. mise en œuvre de toute modification aux documents constitutifs de la Société (autre que des modifications mineures et non significatives);

b. la mise en œuvre de tout changement dans la structure du capital de toute filiale directe ou indirecte de la Société (à l'exclusion de toute émission de parts sociales et/ou titres pour lesquels l'Investisseur Oasis dispose d'un droit de préemption);

c. mise en œuvre de toute procédure de Dissolution au niveau de la Société; et

d. la mise en œuvre de toute proposition qui impacterait défavorablement et de manière significative les droits économiques des intérêts détenus par l'Investisseur Oasis dans les filiales directes ou indirectes de la Société, mais n'aurait pas d'effet similaire sur les droits économiques des intérêts détenus par l'Investisseur Carlyle dans les filiales directes ou indirectes de la Société (afin d'éviter toute confusion, l'Investisseur Oasis ne sera pas considéré comme ayant souffert d'une détérioration significative de ses droits s'il a pu bénéficier de la même opportunité de participation que l'Investisseur Carlyle, ceci incluant la possibilité d'effectuer un nouvel investissement aux mêmes conditions que l'Investisseur Carlyle au prorata de leur détention, mais qui afin d'écartier tout doute, doit en tout état de cause être réalisée de bonne foi et à des conditions de marché, sans être structurée de manière à avoir un impact négatif sur les droits économiques de l'Investisseur Oasis au bénéfice exclusif de l'Investisseur Carlyle ou ses Parties Liées, étant cependant entendu que les conséquences de cette structuration, y incluant le dilution de l'Investisseur Oasis, qui impacterait négativement ses droits économiques, ce saurait en soi faire présumer d'une quelconque intention);

En présence d'un Cas de Défaillance, les règles de la majorité applicables aux Matières Soumises à l'Approbation des Associés sont ajustées en conséquence, et l'assemblée des Associés sera autorisée à prendre des décisions sur toutes Matières Soumises à l'Approbation Préalable des Associés dans les règles de quorum et de majorité de la loi de 1915 applicables au sujet en cause.

Si l'ordre d'un tiers est levé ou cesse de s'appliquer dans des circonstances où l'Investisseur Oasis demeure Associé ou bien a racheté les Intérêts Oasis, les stipulations du précédent paragraphe ne s'applique plus aux cas de Changement de Contrôle, et tous les droits de l'Investisseur Oasis mentionnés ci-dessus ayant été inappliqués ou perdus sont immédiatement réinstaurés.

Titre VI. - Décisions de blocage

Art. 24. Chacun des Associés ne doit pas sans raison retarder ou s'abstenir d'exercer les droits de votes et autres pouvoirs de contrôle à sa disposition à travers ses intérêts dans la Société et doit obtenir de ses représentant au Conseil de Gérance qu'ils ne retardent pas sans raison ou s'abstiennent d'exercer leur droit de vote et pouvoirs à leur disposition en tant que gérants afin de donner effet ou de permettre toute action sur toutes Matières Soumises à l'Approbation Préalable du Conseil de Gérance ou respectivement sur toutes Matières Soumises à l'Approbation Préalable des Associés.

Si toutefois un différend apparaît entre l'Investisseur Carlyle et l'Investisseur Oasis, ou entre les Gérants de Catégorie A et de Catégorie B sur toute Matières Soumises à l'Approbation Préalable des Associés ou respectivement sur toutes Matières Soumises à l'Approbation Préalable du Conseil de Gérance, et le différend n'est pas résolu sous dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'apparition du différend, cet échec à trouver un accord est considéré comme un Blocage et les procédures de blocage contenue dans cet Article 23 s'appliquent.

Dans l'éventualité d'un Blocage, à la demande de tout Associé, le problème en question doit être transmis au représentant désigné de l'Associé, qui initialement doit être la personne telle que mentionnée dans un Pacte d'Associé (les Représentants Nommés).

Les Représentants Nommés se rassemblent et travaillent ensemble de bonne foi pour résoudre le Blocage, et l'Investisseur Carlyle Principal et l'Investisseur Oasis apportent chacun (et obtiennent que leurs représentants au Conseil de Gérance apportent) dans les temps toute information que les Représentants Nommés requièrent afin de comprendre le différend en question et les méthodes possibles pour résoudre le problème en question. Si le différend ne peut pas être résolu par accord entre les Représentants Nommés sous vingt (20) Jours Ouvrables, les Représentants Nommés remettent un avis écrit à cet effet à l'Investisseur Principal Carlyle et à l'Investisseur Oasis (l'Avis de Blocage).

A toute époque suivant la remise d'un Avis de Blocage réalisée de la façon énoncée ci-dessus, l'Investisseur Carlyle peut remettre à l'Investisseur Oasis une notification requérant l'Investisseur Oasis de vendre, à la Valeur de Marché, toutes ses Parts Sociales et la proportion correspondante d'Autres Instruments dans la Société à l'Investisseur Principal

Carlyle et/ou au Co-Investisseur Carlyle et/ou à d'autres Parties Liées à l'Associé (dans les proportions indiquées par l'Investisseur Principal Carlyle). Les provisions de Transfert Obligatoire telles que définies à l'Article 12 s'appliquent.

Après remise de cette notification écrite, et jusqu'à ce que la Valeur de Marché ait été déterminée, l'Investisseur Principal Carlyle agit de bonne foi en relation avec le Groupe et d'aucune manière d'affecter négativement les droits économiques de l'Investisseur Oasis dans la Société (à l'exclusion de toute émission de parts sociales et/ou titres pour lesquels l'Investisseur Oasis dispose d'un droit de préemption).

Le jour où une notification est remise à l'Investisseur Oasis conformément à cet Article 23:

a. L'Investisseur Oasis conserve ses droits de proposer à la nomination des Gérants de Catégorie B conformément à l'Article 15 mais n'est autorisé à changer l'identité d'aucun des Gérants de Catégorie B nommé au Conseil de Gérance (sous réserve d'un Consentement préalable de l'Investisseur Carlyle, lesdits Consentement ne devant raisonnablement pas être différé ou retardé); et

b. les droits par Consentement de l'Investisseur Oasis prévus à l'Article 16 ou à l'Article 23 continuent de s'appliquer, mais tout Consentement de l'Investisseur Oasis recherché au titre de ces stipulations ne doit pas être différé ou retardé de manière déraisonnable.

Il est entendu que l'Investisseur Oasis n'est en droit de recevoir aucune compensation pour les pertes de tels droits, et ne conserve que les droits prévus par la Loi de 1915 en sa qualité d'Associé de la Société, et/ou détenteur d'Autres Instruments (tel qu'applicable), et ceux prévus par tout Pacte d'Associés.

Art. 25. La nationalité de la Société ne peut être changée et les obligations des Associés augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et des obligataires.

Titre VII. - Exercice, Distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice de la Société commence au 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 27. A la clôture de chaque exercice, les comptes sont arrêtés, et le Conseil de Gérance établit un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de résultat, conformément à la Loi.

Chaque Associé pourra examiner ces documents comptables au siège de la Société.

Art. 28. Les bénéfices bruts de la Société établis dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, l'amortissement et les dépenses représentent les bénéfices nets. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé pour affectation à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et tant que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VIII. - Liquidation, Dissolution

Art. 29. La Société n'est pas dissoute par raison de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite d'un Associé.

Art. 30. Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou pas, nommés par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre IX. - Dispositions générales

Art. 31. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la Loi de 1915.

Lorsqu'une stipulation des Statuts contredit ou montre une différence avec les termes d'un Pacte d'Associés, le Pacte d'Associé prévaut pour autant qu'il n'entre pas en violation de disposition d'ordre public en droit Luxembourgeois.

VI. Les associés décident à l'unanimité d'approuver la démission de CETP II Managing GP Holdings, Ltd. De son mandat, et décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cet acte. Les associés décident ensuite à l'unanimité que les Gérants restants de la Société soient désignés comme des gérants de Catégorie A. Les associés décident finalement de nommer comme Gérant de Catégorie A pour une durée illimitée les personnes suivantes:

- M. Niels Carl Alexander LORIJN, né le 8 août 1968 à Nijmegen (Pays-Bas) résident professionnellement au c/o Oasis Capital Bank B.S.C.(c), Level 20, Bahreïn Financial Harbour West Tower, Manama, Royaume de Bahreïn, et

- M. Rupert Copeman-Hill, né le 12 juin 1969 à Guildford (Royaume-Unis), résident professionnellement au c/o Oasis Capital Bank B.S.C.(c), Level 20, Bahreïn Financial Harbour West Tower, Manama, Royaume de Bahreïn,

Finalement, le Conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Christopher FINN, Gérant de Catégorie A

129054

- M. David B. PEARSON, Gérant de Catégorie A
- M. Sam BLOCK III, Gérant de Catégorie A
- M. Niels Carl A. LORIJN, Gérant de Catégorie B
- M. Rupert Copeman-Hill, Gérant de Catégorie B

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois milles cinq cents Euro (EUR 3.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fraisse, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: EAC/2011/3959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012132472/1625.

(120174766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Mariano Bosch, delegate of the board of directors of "Adecoagro S.A.", a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 11th June 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1481 of 20th July 2010, whose articles have been amended for the last time on 12th April 2012 by the undersigned notary, published in the Mémorial number 1299 of 24th May 2012, (the "Delegate"), represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the Delegate of 26 September 2012 with respect to the issue of nine hundred fifty-eight thousand one hundred ninety (958,190) shares of the Company against a contribution in kind of interests held in International Farmland Holdings L.P. (the "Delegate Decision"), a copy of which shall remain attached to the present deed and be registered therewith.

The appearing party requested the notary to record his declarations as follows:

(I) Article 5.1.1. of the articles of association of the Company provides as follows:

" 5.1.1. The Company has an authorized share capital of three billion US Dollars (3,000,000,000), including the issued share capital, represented by two billion (2,000,000,000) shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD 1.5). The Company's share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 10th January, 2011 and until the fifth anniversary of publication in the Mémorial of the deed of the extraordinary General Shareholder's Meeting held on 10th January 2011. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue shares within the limits of the authorized share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and the General Shareholder's Meeting waived and has authorized the Board of Directors to waive, suppress or limit, any preemptive subscription rights of shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorized share capital."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above and further to the Delegate Decision, the Company has issued on 26 September 2012 nine hundred fifty-eight thousand one hundred ninety (958,190) shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD 1.5) to the persons and in the relevant proportions as set forth in Schedule 1 to the Delegate Decision. The new shares have been fully paid up by a

contribution in kind consisting of 0.787184% of interests held in International Farmland Holdings L.P. (the "Contribution in Kind") for a total issue price of nine million five hundred forty-three thousand five hundred seventy-two US Dollars (USD 9,543,572). Of the total issue price, an amount equal to the nominal value of the new shares so issued (being one million four hundred thirty-seven thousand two hundred eighty-five US Dollars (USD 1,437,285) has been allocated to the share capital account and the balance to the freely distributable share premium account. Evidence of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the notary.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law dated 10th August 1915 on commercial companies as amended, the Contribution in Kind has been examined by HRT Révision S.A., réviseur d'entreprises agréé, represented by Dominique Ransquin pursuant to a report dated 26 September 2012 (which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration), the conclusion of which reads as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the issue price of USD 9,543,572 (nominal and premium) of the 958,190 shares of ADECOAGRO S.A. to be issued in exchange."

(III) In consequence of the issue of shares and capital increase pursuant to the Delegate Decision, Article 5.1. (first paragraph) of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" 5.1. The Company has an issued share capital of one hundred eighty-three million three hundred thirty thousand nine hundred and nine US Dollars (USD 183,330,909) represented by a total of one hundred twenty two million two hundred twenty thousand six hundred and six (122,220,606) fully paid Shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD 1.5), with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Mariano Bosch, délégué du conseil d'administration d'«Adecoagro S.A.», société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la «Société»), constituée le 11 juin 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1481 du 20 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 avril 2012 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1299 du 24 mai 2012, (le «Délégué»), représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du Délégué du 26 septembre 2012 concernant l'émission de neuf cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix (958,190) actions de la Société par voie d'apport en nature d'actions détenues dans la société International Farmland Holdings L.P. (la «Décision du Délégué»), dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5.1.1. des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

« 5.1.1. La Société a un capital social autorisé de trois milliards de Dollars US (USD 3.000.000.000), y compris le capital social émis, représenté par deux milliards de Dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) chacune. Le capital social de la Société (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) est valable du 10 janvier 2011 jusqu'au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue le 10 janvier 2011. Le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut(peuvent) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé en contrepartie d'apports en espèces, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions (y compris le prix d'émission) que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peut(peuvent) décider en toute discrétion et l'Assemblée Générale des Actionnaires a renoncé et autorisé le Conseil d'Administration à renoncer à, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des actionnaires prévus par la loi dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou toutes émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.»

(II) Sur la base des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la Société comme défini au point (I) ci-dessus et en vertu de la Décision du Délégué, la Société a émis le 26 septembre 2012 neuf cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix (958,190) actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) au bénéfice des souscripteurs et dans les proportions telles que mentionnées dans l'Annexe 1 de la Décision du Délégué. Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par voie d'apport en nature représentant 0,787184% des actions détenues dans la société International Farmland Holdings L.P. (l'«Apport en Nature») pour un prix d'émission total de neuf millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent soixante-douze Dollars US (USD 9.543.572). Sur le prix d'émission total, un montant égal à la valeur nominale des nouvelles actions ainsi émises (d'un montant d'un million quatre cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq Dollars US (USD 1.437.285)) a été alloué au compte du capital social et le solde sur le compte de prime d'émission librement distribuable. La preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Apport en Nature a été examiné par HRT Révision S.A., réviseur d'entreprises agréé, représentée par Dominique Ransquin, en vertu d'un rapport daté du 26 septembre 2012 (lequel restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base du travail accompli, aucun fait n'a été porté à notre attention qui aurait pu nous amener à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au prix d'émission de 9.543.572 USD (nominale et prime) des 958.190 actions de ADECOAGRO S.A. qui seront émises en échange.»

(III) En conséquence de l'émission des actions et de l'augmentation de capital sur la base de la Décision du Délégué, l'Article 5.1. (premier paragraphe) des statuts de la Société est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social émis de cent quatre-vingt-trois millions trois cent trente mille neuf cent neuf Dollars US (USD 183.330.909) représenté par un total de cent vingt-deux millions deux cent vingt mille six cent six (122.220.606) Actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) chacune, avec les droits et obligations telles que prévus dans les présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46327. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132362/127.

(120174664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

APN Finance Company (No.2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 126.769.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

APN Funds Management Limited as trustee for APN Manhattan Sub-Trust, with registered office in AUS-3000 Melbourne, Victoria, 101 Collins Street, (Australia), registration number: ACN 080 674 479,

here represented by Mr. Luc BRAUN, diplômé es sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16 Allée Marconi, by virtue of a proxy given under private seal on July 9, 2012; said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the owner of all 500 shares and sole shareholder of APN Finance Company (No.2) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 126769 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 7 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1136 on 12 June 2007.

II.- The Company has a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

V.- The appearing party, resolves to appoint APN Funds Management Limited, with registered office in AUS-3000 Melbourne, Victoria, 101 Collins Street, (Australia), registration number: ACN 080 674 479, as liquidator of the Company.

VI.- The appearing party resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deed provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholder, in kind or in cash.

VII.- The appearing party resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

APN Funds Management Limited, agissant comme trustée de APN Manhattan Sub-Trust, avec siège social à AUS-3000 Melbourne, Victoria, 101 Collins Street, (Australie), numéro d'immatriculation: ACN 080 674 479,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé es sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juillet 2012; laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La partie comparante est la propriétaire de toutes les 500 parts sociales et l'associée unique de APN Finance Company (No.2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126769 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 12 juin 2007.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune.

III.- La partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

V.- La partie comparante, décide de nommer APN Funds Management Limited, avec siège social à AUS-3000 Melbourne, Victoria, 101 Collins Street, (Australie), numéro d'immatriculation: ACN 080 674 479, en tant que liquidateur de la Société.

VI.- La partie comparante décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associée, en nature ou en numéraire.

VII.- La partie comparante décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2012. LAC/2012/45728. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132380/94.

(120174605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

BNL International Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.924.

Rectificatif de l'extrait du procès-verbal déposé le 11/05/2012 n°L120077130

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2012 à 10.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Yvan JUCHEM, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Noël DIDIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Fabio DI VINCENZO, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Alessandro PASSARO, Piazza San Fedele 2, I-20121 Milan et du Président Daniel ASTRAUD, 27-29, rue Le Peletier, F-75009 Paris pour une période d'un an.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer de la société:

Mazars Luxembourg S.A.

10A, rue Henri M. Schnadt

L-2530 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 159.962

au poste de Réviseur d'Entreprises agréé de la société pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs, du Président et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012132424/26.

(120174627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012132429/13.

(120174670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012132459/10.

(120174674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Cambridge (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132463/9.

(120174680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.968.808,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132492/11.

(120174658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Decteck Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132500/9.

(120174634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Extrait de la résolution de l'Associé unique du 25 avril 2012

L'associé unique accepte la démission aux fonctions de gérant de Monsieur Matthias Born, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines, avec effet au 30 septembre 2012.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant Monsieur David BESNAULT, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines. Ce mandat prend effet le 1^{er} septembre 2012;

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012132529/13.

(120174669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Gennaker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012132615/12.

(120174666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.891.

die Adresse des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes hat sich geändert:

Gerhard Engler Bockenheimer Landstrasse 10 60323 Frankfurt, Deutschland

die Adresse des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes und gleichzeitig geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds hat sich geändert:

Karl Stäcker Bockenheimer Landstrasse 10 60323 Frankfurt, Deutschland

Luxemburg, den 10.10.2012.

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012132596/15.

(120174667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

La Grange Fleurie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 3, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 98.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132694/9.

(120174681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012132616/12.

(120174682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Hexion Specialty Chemicals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.615.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Gérald Stevens

Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2012132636/13.

(120174630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.618.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012132646/11.

(120174640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

JMH Construction Chemicals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.850.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.927.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012. *

Référence de publication: 2012132669/11.

(120174662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

L.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.125.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juillet 2012 que l'assemblée des actionnaires décide renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori, Xavier Fabry et Monsieur Edouard Maire demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012132680/18.

(120174677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Natural Stone Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132770/10.

(120174660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Presto Intérim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 137.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132804/9.

(120174651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Quotapart SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132826/9.

(120174654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Smart Fact S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.835.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132900/13.

(120174611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Safinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 66.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132877/9.

(120174678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sweetbeam Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.171.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132916/10.

(120174639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

W-Consult Société de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132954/9.

(120174636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Amara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.170.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMARA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012132376/11.

(120174920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.841.

Les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132414/11.

(120174727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Beverli Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132418/9.

(120174729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

T2C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.890.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trois octobre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché Luxembourg,

ont comparu

a) Monsieur Jean-Pierre TREIZE, dirigeant de sociétés, né le 12 juillet 1954 à Metz (France), demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 45, rue A. Pichon,

b) Monsieur Franck CASCI, dirigeant de sociétés, né le 4 novembre 1952 à Coreglia Antelminelli (Italie), demeurant à F-57685 Augny, 28, rue Léonard de Vinci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (la «Société») sous la dénomination de "T2C S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat et la vente de pièces automobiles et/ou de tous articles se rapportant au commerce général de pièces détachées pour tous types de véhicules terrestres à moteur.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de chaque administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Jean-Pierre TREIZE, prénommé, deux cent cinq actions	205
2) Monsieur Franck CASCI, prénommé, cent cinq actions	105
TOTAL: trois cent dix actions	310

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Pierre TREIZE, dirigeant de sociétés, né le 12 juillet 1954 à Metz (France), demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 45, rue A. Pichon,
 - b) Monsieur Franck CASCI, dirigeant de sociétés, né le 4 novembre 1952 à Coreglia Antelminelli (Italie), demeurant à F-57685 Augny, 28, rue Léonard de Vinci,
 - c) Madame Joséphine FEREGOTTO, attachée de direction générale, née le 19 août 1967 à Longeville-les-Metz (France), demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 45, rue A. Pichon.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Concilium S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.634.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

6) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg 25C, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Treize, F. Casci, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 octobre 2012, REM/2012/1220. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132941/130.

(120174626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Beverli Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132419/9.

(120174732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Cinoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 2.015.730,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.057.

EXTRAIT

La société Cinoor S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de Sören Christensen s'est terminé le 26 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Danièle Arendt-Michels.

Référence de publication: 2012132445/13.

(120174758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Cyber Média Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.501.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132494/11.

(120174702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Farenzena Jules Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 81, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.366.

A la suite de différentes cessions de parts du 30 juin 2012 la répartition des parts sociales de FARENZENA JULES S.à.r.l. est la suivante:

Monsieur Mario Farenzena
demeurant à L-5750 Frisange, 43A, route de Mondorf 870 parts sociales
Madame Vanessa Farenzena
demeurant à L-5331 Oetrange, 10, route de Remich 50 parts sociales
Monsieur Thierry Malisan
demeurant à F-54135 Mexy, 29, rue St. Exupéry 20 parts sociales
Madame Anne Mernier
demeurant à B6717 Lischert, 133, rue Saint Servais 20 parts sociales
Monsieur Oscar Del Piero
demeurant à L-3492 Dudelange, 57, rue Mont St. Jean 20 parts sociales
Monsieur Albert Bechet
demeurant à B-6780 Wolkrange, 7, rue du Chiers 20 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012132572/24.

(120174705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132489/10.

(120174712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Cotis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.446.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132491/9.

(120174733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Flairzone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.997,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.373.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2012 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Nigel Auger en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire en tant que nouvel gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} octobre 2012 et pour une durée indéterminée, Monsieur Steven Mark Greenspan, né le 26 août 1960 à New York (Etats Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York (Etats Unis d'Amérique);

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Steven Mark Greenspan
- * Monsieur Jean-Christophe Ehlinger
- * Monsieur Jonathan Griffin
- * Monsieur Mark Doherty

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.
 Pour la Société
 TMF Management Luxembourg S.A.
 Signatures
 Signataire autorisé

Référence de publication: 2012132568/25.

(120174762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Luxors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
 R.C.S. Luxembourg B 89.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132712/10.

(120174784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
 R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132575/9.

(120174753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
 R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132576/9.

(120174754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Lux Urban Culture, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 6, rue Jules Lemire.
 R.C.S. Luxembourg F 9.300.

—
 STATUTS

Statuts déposés le 10 septembre 2012

Les Soussignés:

- 1 - Magdalena Jakubowska
- 2 - Nicolas Jerzyk
- 3 - Luc Wendling

ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

Dénomination, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée LUX URBAN CULTURE

Art. 2. Son siège social est établi 6, rue Jules Lemire Esch-sur-Alzette Luxembourg

Art. 3. L'association a pour objet:

- La diffusion de la culture urbaine, notamment dans les domaines des échanges, des séjours culturels et de la résidence d'artistes.

cette énumération n'est pas de caractère ni contraignant, ni restrictif.

- organisation de formations, de conférences, d'expositions, de concerts, de séminaire, de tournées d'artistes, de représentations de théâtre etc...

- Le développement d'un Réseau international de Structures culturelles.

Ses moyens d'action sont la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les conférences, l'organisation de manifestation et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Membre, Cotisation

Art. 5. Est membre de l'association toute personne ayant acquitté sa cotisation annuelle.

Art. 6. Les montants maxima et l'échéance de la cotisation sont fixée par l'assemblée générale.

Art. 7. Est réputé démissionnaire tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation au moment de la tenue de l'assemblée générale ou qui en aura adressé demande écrite au conseil d'administration.

Art. 8. L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et Soumis four décision à l'assemblée générale.

Conseil d'administration

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, ceux-ci sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

Art. 10. La durée du mandat est de deux ans. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus four l'administration et la gestion de l'association. Il l'a représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 12. Le conseil d'administration délibère valablement Si la majorité des membres est présente.

Art. 13. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 14. En cas d'empêchement du président, la Présidence du conseil d'administration est assumée par un autre membre désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit Sur convocation écrite du président et/ou du Secrétaire.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

Art. 17. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace. L'assemblée générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

Art. 18. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 1^{er} avril four l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice Suivant.

Art. 19. Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

Art. 20. Les Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications Sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces conditions ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article g de la loi sur les asbl et fondations sans but lucratif.

Art. 21. Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

Comptes, Budget, Dissolution

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le il décembre.

Art. 23. Les comptes et les budgets Sont préparés par le conseil d'administration et soumis four approbation à l'assemblée générale.

Art. 24. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne te(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui Sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

Art. 25. Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

L. Wendling / N. Jerzyk / M. Jakubowska.

Référence de publication: 2012133594/77.

(120175303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sol o plafond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.938.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132870/10.

(120174703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom International Operations SA (la Société) tenue à Luxembourg le 26 Juin 2012

Par l'assemblée générale annuelle en date du 26 Juin 2012, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. Bruno Nieuwland, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013; et
- Réélire M. François-Xavier Roger, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013; et
- Réélire M. Mikael Grahne, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.
- Elire Ernst & Young SA Luxembourg ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132753/20.

(120174749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

MWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.538.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132765/11.

(120174716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Signes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.251.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 8 octobre 2012:

Le conseil d'administration de la Société a décidé unanimement de renommer Monsieur Vincent Goy, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur-délégué de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes au 31 décembre 2012.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 octobre 2012

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 octobre 2012 qu'il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Vincent GOY, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Eric BIREN, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Marie-Rose LUGLI, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. élire Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67904, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012132896/28.

(120174656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Merlis S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012132727/12.

(120174725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Hbl International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.249,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 129.166.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 1^{er} octobre 2012

En date du 1^{er} octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur James M. Schockett en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- nommer Monsieur Donald F. Cook, né à Cooksville, Tennessee, U.S.A., le 1^{er} février 1969, avec adresse professionnelle Hanesbrands Inc., 1000 East Hanes Mill Road, 27105 Winston Sales, North Carolina, U.S.A., en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Donald F. COOK, gérant de catégorie A;
Mrs. Joia M. Johnson, gérant de catégorie A;
Mr. Michael CAMINITI, gérant de catégorie A, et
Mr. Frank WEIDEMA, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132630/21.

(120174683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 58.251.482,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur Luxembourg Corporation Company S.A.:

M. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 27 septembre 2012 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 27 septembre 2012.

Mme. Isabelle Clinquart termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 27 septembre 2012.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Par Mme. Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2012132598/21.

(120174707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sigale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.162.

Il résulte des décisions prises par Factionnaire unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2012 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Nigel Auger en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Monsieur Jonathan Griffin

* Monsieur Mark Doherty

* Monsieur Steven Greenspan

* Monsieur Jean-Christophe Ehlinger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012132862/21.

(120174761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.
